



KERNEUR & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE - COMMISSAIRES DE JUSTICE

Commissaires de Justice Associés
1 rue Louis Bourque
68100 SAINT MARIE DES FOSSES
Téléphone 03 83 93 11 27

scp.kerneur-associes.com/hubmain-justice.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION



VENCH

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06175715347

BIC : CDRF3303

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7571 5347 63

Etude ouverte de Lundi au
vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tva à	164,41
20,00 %	
Timbras	0,56

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148830027

PV DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE NEUF JUIN

A LA REQUETE DE :

S.A.S BANQUE BCP société par actions simplifiée Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 433 961 174 dont le siège social est 16 rue Harold 75001 PARIS, agissant poursuites et diligences de son président domicilié en cette qualité audit siège

Pour laquelle domicile est élu au cabinet de : Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, 60 rue Jean Jaurès 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Ayant pour avocat plaident Maître Denis LANCEREAU, Avocat inscrit au barreau de PARIS, Membre de l'AARPI CABINET TOCQUEVILLE, 22 rue de Tocqueville 75017 PARIS.

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire de l'acte reçu en l'étude de Maître David SUSSMANN Notaire Associé à PARIS 6^{ème} arrondissement en date du 13 avril 2021, contenant ouverture de deux lignes de crédit en compte courant par la BANQUE BCP au profit de la SNC SYLY PERRI PERREUX, pour une durée de 36 mois, la première d'un montant de 2.500.000,00 euros destinée au financement partiel du prix d'acquisition du bien immobilier sis à _____ ant procès verbal, et la seconde d'un montant de 1.700.000,00 euros destiné au financement de travaux de réhabilitation et de changement d'usage, avec intérêts au taux annuel calculé en fonction de l'évolution de l'EURIBOR 12 mois du jour de l'acte, majoré de 2,50%, sur la base d'une année de 365 ou 366 jours.

Faisant suite aux commandements de payer valant saisie immobilière préalablement signifié à la SNC SYLY PERRI PERREUX par acte de la SCP BÉNHAMOUR & SADÔNE, Commissaires de Justice à PARIS le 31 mars 2023,

Et des articles R321-1 à R321-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de HUIT JOURS Imparti à la SNC SYLY PERRI PERREUX, dont le siège est à PARIS (75002), 8 place des Victoires,

Il convient de procéder à la description des biens immobiliers leur appartenant situés sur la commune de _____
Gabriel Péri et LAJ, numéro 23 boulevard des avenues Gabriel Péri.

Je, Yann KERNEUR, Commissaires de Justice Associés, membre de la SCP KERNEUR ET ASSOCIÉS, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de SAINT MAUR des FOSSES 94100, y domicilié 1 rue Léon Boquet, soussigné,

Me suis rendu ce jour sur place où en présence de :

- Monsieur Cyrille ARQUEVAUX, OPJ du Commissariat de NOGENT SUR MARNE
- Monsieur BOUHALOUF, serurier
- Monsieur RIBEIRO, de la société ARIANE ENVIRONNEMENT, société de diagnostics immobiliers

Et où j'ai procédé aux constatations suivantes :

Le bien objet des présentes est situé au PÉRREUX SUR MARNE (94170), 107 et 109 avenue Gabriel Péri.

S.C.P.
KERNEUR & Associés
 Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 TEL . 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
 @huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
 MIBC

30056 00677 08773 15347

BIC : COFRFRPP

IBAN :
 FR76 30056006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
 vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
 COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,18
SCT	7,57
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tax 2	154,41
20,00 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
 32300223 - YK

0148839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

sop.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CCFRPP33

IBAN

FR76 3005 6006 7706 7757 1534 750

Ets de ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emoi	219,16
SC	7,67
Vocalon	595,20

H.T.	822,03
Tva à	164,41
20,30 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148339077



(107)



(108)



Je pénètre dans les lieux par une porte, ouverte, sur l'arrière du bâtiment au 107 avenue Gabriel Péri.
Il s'agit de la deuxième porte en partant de la droite du bâtiment, donnant accès à une sorte de véranda.

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

s.c.p.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence Bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC COFRFRPP

IBAN

FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPOSITION



COUT DE L'ACTE	
Emul.	219,16
SC	7,67
Vacation	595,20

T.T.C.	822,03
Tva à	104,41
20,20 %	
IMPOTS	6,58

T.T.C.	933,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



Sur ma gauche il y a un escalier qui monte vers une porte condamnée par une plaque de métallique.

Sur ma droite, un escalier descend vers le sous-sol du bâtiment.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

sup.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC
J1056 00677 0675715347

RIC : 00FRFRPP

IBAN :
FR26 3005 6006 7706 7757 1534 743

Etude ouverte du Lundi au
vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	2 9,16
SCF	1 63
Vacation	595,20

H.T.	827,03
Tva à 20,00 %	164,41
Timbre	0,50

T.T.C.	995,92

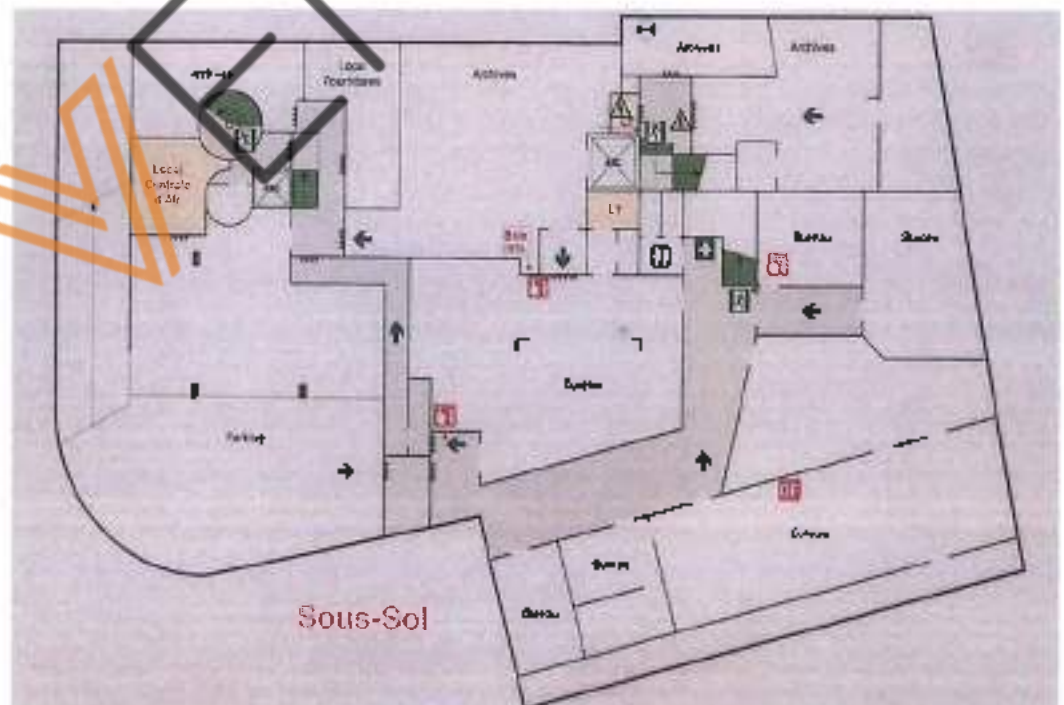
REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148830127



Là-étant, je rencontre Madame MECHALY Anne-Laure, graphiste de la société AJ PRESS, à qui je décline mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de la visite.
Je lui signifie également l'ordonnance rendue sur requête par le Juge d'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL le 17 mai 2023, lui laissant alors le temps de prendre connaissance de ladite ordonnance.

Après quelques minutes lui ayant permis de lire l'ordonnance, elle m'indique que l'entrée se fait principalement par le parking.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Leon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

AIC: 078989898

IBAN:

FR78 3005 6005 7706 7757 1534 763

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SCT	7,67
Votation	595,70

M.T.	822,03
Tva @	154,41
20,00 %	
Timbres	0,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077

En effet, au même niveau, il y a un parking souterrain, accessible par la rampe à droite du bâtiment au 109.



Les surfaces de ce parking souterrain sont abîmées.
Il y a 5 places de stationnement.
Il y a à gauche de la rampe d'accès un central d'air dans lequel je n'ai pu pénétrer.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissiers-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

33056 00677 06715715347

BIC CCFRFRPP

IBAN:

FR76 3005 6006 7705 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Enrol	719,16
SCT	7,67
Vocation	595,20

H.T	922,03
Tva à 20,00%	164,41

Totaux	1086,44

I.T.C	399,07

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148834077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
TEL . 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06715715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 3006 6006 7706 7757 1534 751

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Émolu	219,16
SCJ	7,67
Versation	995,20

H 1	022,03
T+2 à	154,41
20-00 %	
Taxibloc	0,58

T T C	995,37

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148819077

Une autre porte en face de la rampe, permet d'accéder aux bureaux occupés par la société AJ PRESS.



En entrant dans les locaux, tout de suite à gauche, il y a d'une part une sorte de réserve et en enfilade un couloir
Le couloir en L, contourne le parking.



1 rue Léon Bœquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 08175715347

BIC COFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6005 7706 7757 1534 753

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09:00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol	2'9,16
SCT	7,67
Vacation	565,20

HT	677,03
Tva à	144,41
20,00 %	
T-mbras	0,50

T.T.C	821,94

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148834077

Au bout du couloir, il y a une porte coupe-feu qui donne accès à un SAS :

- En face à gauche dans ce SAS, il y a un escalier, qui donne accès à un entresol dans lequel il y a tout de suite sur la gauche la cage d'ascenseur, après cet ascenseur, il y a des toilettes et sur la droite un escalier en colimaçon menant aux étages supérieurs du bâtiment au 109.



- En face à droite, il y a un nouveau couloir en L :
Tout de suite à droite il y a une nouvelle porte coupe-feu qui permet l'accès à une salle dite de lumbaire.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur-associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :

FR76 3005 6006 7706 7157 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SCT	7,57
Vocation	535,20

M.T.	822,03
Tva à 20,00 %	164,41
Totales	1,50

T.T.C	995,02

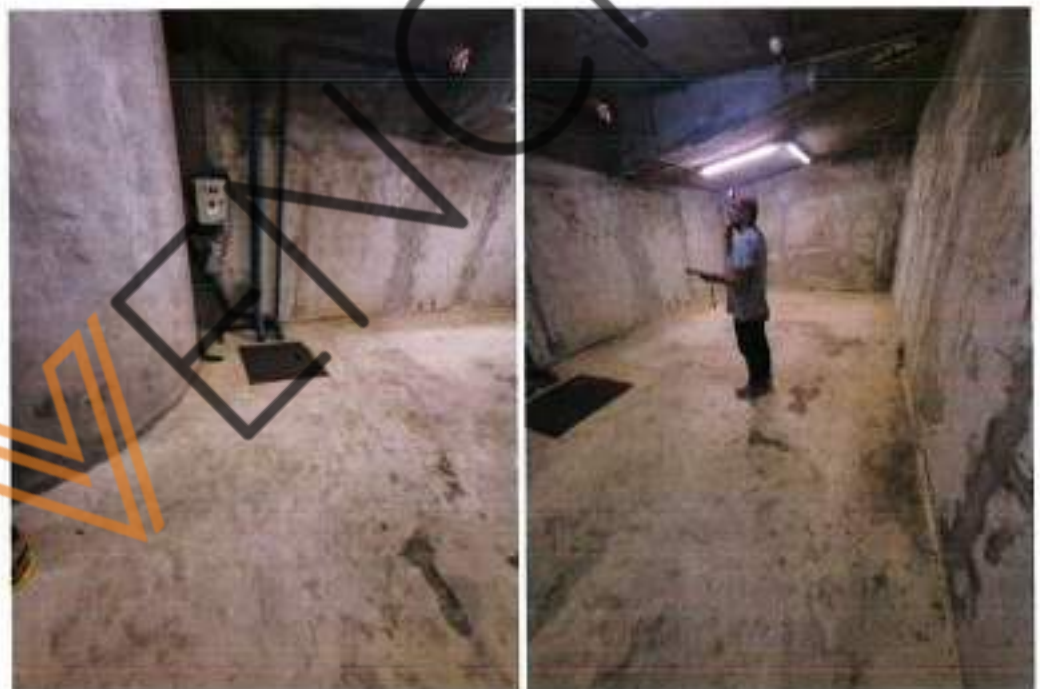
REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077



Au bout du L, il y a en face une nouvelle porte coupe-feu qui donne accès à une salle d'archive autour de la cage d'escalier de l'escalier en colimaçon.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
 Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bacquet
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
 @huissiers-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site
 www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
 HSBC
 30056 03677 06775715347

BIC: CCFRFR33

IBAN :
 FR76 3005 6006 3706 7257 1534 750

Etude ouverte du Lundi au
 vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
 COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

EXPEDITION



COÛT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SGI	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tva à	164,41
20,00 %	
TOTAL	986,44

T.T.C.	995,02

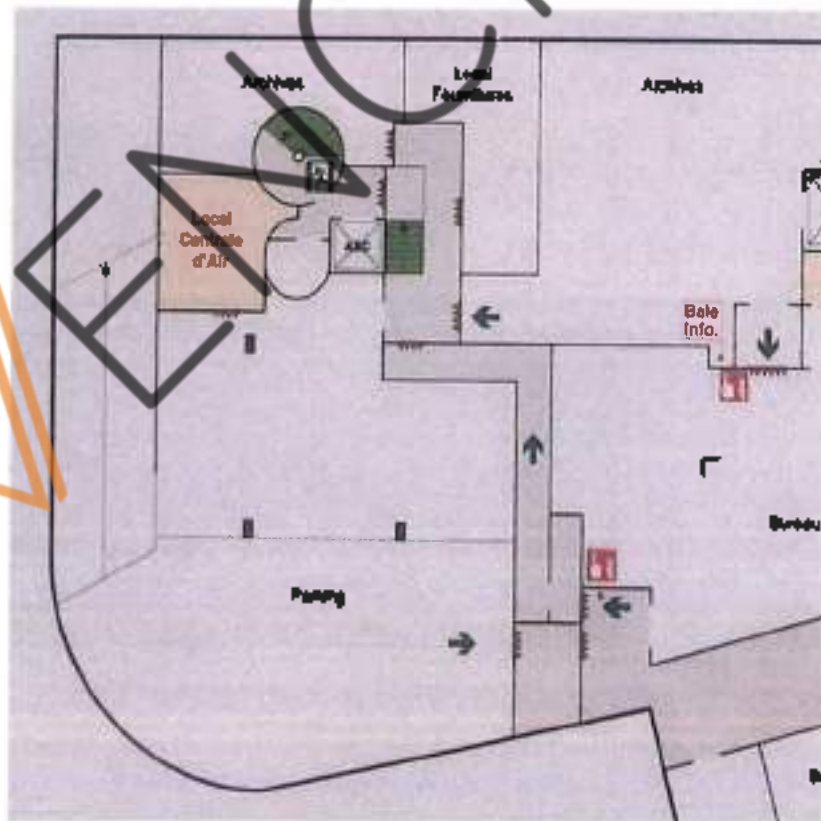
REPERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077



- A droite, une porte coupe-feu permet l'accès à une autre salle d'archives, également accessible par l'open space.



S.C.P.

KERNEUR & Associés

Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence Bancaire :
HSBC

30056 00677 06775115347

BIC COFRFR33

IBAN :
FR76 30056006 7706 7757 4534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE

EXPECITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SCF	7,67
Vocation	595,20

M.T.	822,03
Tva à	164,11
20 %	
Totales	986,14

I.T.C.	933,02

REFERENCES A RAPPELER :

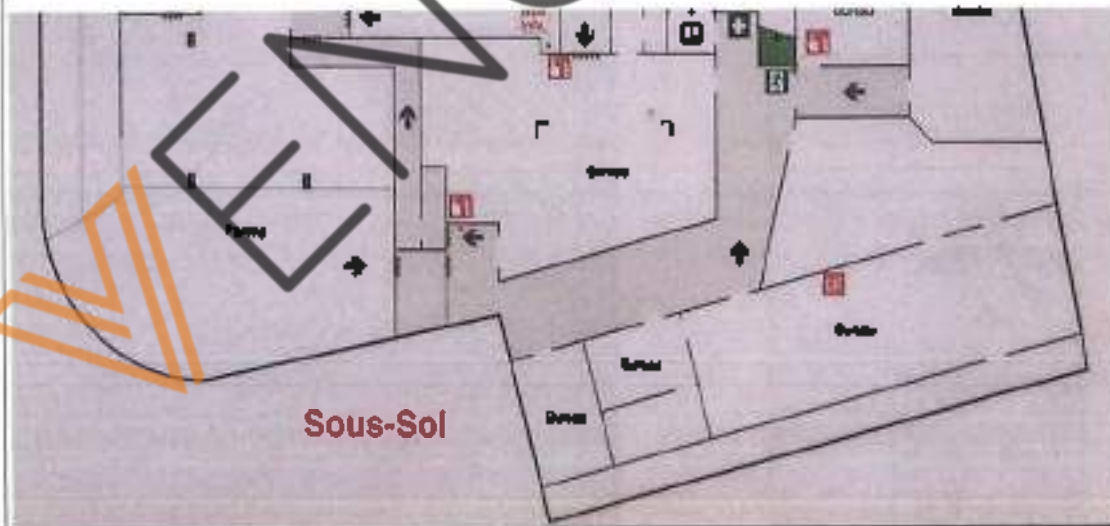
32300223 - YK

0111110011

De retour à l'entrée par le parking, il y a sur la gauche en face, l'entrée d'un open-space et sur la droite, le long cet espace, il y a un couloir qui distribue sur 3 bureaux sur la droite, et un quatrième au fond en face et mène à l'escalier qui permet l'accès à la porte sur l'arrière du bâtiment.



A gauche de l'escalier, il y a sur la gauche, des toilettes et en face un local technique.
Sur la droite des escaliers, il y a un nouveau couloir qui contourne le bureau du fond et dessert un bureau à gauche le un autre au fond



L'open space est délimité par des cloisons amovibles.

Il est accessible par une porte double.

Le sol est en lino simili parquet.

Il y a un faux plafond en dalles.

La pièce est équipée d'une climatisation dont je n'ai pu tester le bon fonctionnement.

Il y a des prises électriques et RJ45 installées dans des goulottes autour de la pièce.

Il y a au milieu de la pièce deux poteaux pourvus de 6 prises électriques et 4 prises RJ45 chacun.

Le bureau est éclairé par des néons.

Dans le fond de la pièce, côté parking, il y a un skylight, dont je n'ai pu vérifier l'ouverture du fait de la végétation qui s'est développée dessus.

Cet espace est également accessible par une autre porte se trouvant à l'opposé de la première, proche de l'escalier menant vers la sortie.

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC
30006 00677 06775715347

BC : CCFRRPP

IBAN
FR78 3006 6006 7706 7757 1534 753

Étude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Étude	219,16
SCT	7,67
Vésation	596,20

H *	822,03
Tva à	164,41
20,00 %	
Timbres	0,58

I T C	987,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. . 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30036 00677 06775715347

BIC : CCRFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 8006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emploi	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.T	822,03
Tva à	164,41
20,00 %	
Timbres	8,58

T.T.C	995,02

REFERENCES A RAPELLER :
32300223 - YK

0148839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

sop.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC : COFRFRPP

IBAN
FR76 3005 6006 7006 7757 1534 751

Étude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPÉDITION



COUT DE L'ACTE	
Emplois	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H. T.	822,03
Taxé à	164,41
20,00 %	
Timbres	8,50

T. T. C.	995,02

REFERENCES A RAFFLER:
32300223 - YK

0143830077



VENDEUR

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN :
FR26 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SCT	7,67
Vacat on	195,20

M T	622,03
Trib	164,41
20.00 %	
Timbres	8,58

T.T.C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148819077

Sur la gauche de la pièce, il y a deux portes :

- celle de droite donne accès à un autre couloir au fond duquel se trouve un local technique et sur la droite, des Wc et un lavé main.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél - 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC - COFRFRPP

IBAN :
FR76 3006 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl	219,16
SC	7,57
Vacation	595,20

H.T.	822,93
I.T.V.	164,41
20,30 %	
Frais de	0,48

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077

Le local technique est éclairé par des appliques murales
Il y a une trappe au sol



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur-associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence Bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : COFRFRPP

IBAN :
FR78 3005 8006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emul.	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.F.	822,03
Tva à	184,81
20,00 %	
TinBros	0,68

I I C	595,02

REFERENCES A RAPELLER :

32300223 - YK

0148839077

Dans la partie sanitaire, il y a également un espace réservé à une douche mais il n'y a pas de bac.
Les murs sont carrelés sur la moitié de leur hauteur.
La pièce est éclairée par un plafonnier.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : COFRFRPP

IBAN

FR76 3005 6008 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SC1	7,67
Vaalicia	595,20

H T	822,03
Frs à	164,41
20,00 %	
Fimbres	8,58

I T C	999,02

REFERENCES A RAPELLER :

32300223 - YK

0148839077

• celle de gauche, qui est une porte coupe-feu, ouvre sur un SAS menant à une grande salle d'archives.



Cette pièce de stockage présente une grande hauteur de plafond. Il y a des fenêtres en soupirail côté parkings intérieurs et côté rue.
Elle est éclairée par des néons suspendus au plafond



S.C.P.
KERNEUR & Associée
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associes
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06175715947

BIC : CCFRFRPP

IBAN :

FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude gratuite du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	218,10
SC1	7,67
Vocalon	591,20

H.T	822,03
Tax 2	164,41
20,00 %	
Timbres	8,58

T.T.C	995,02

REFERENCES A RAPELLER :

32300223 - YK

0148839077



1 rue Léon Bocoquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00877 06775715347

BIC : CRRFR33

IBAN :
FR76 3005 6005 7706 7757 1534 763

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emul.	219,16
SCT	7,67
Vocation	595,20

M.T	822,03
Tva à	184,41
20,00 %	
Timbres	0,60

T.T.C.	1007,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148830077

Sur la droite, il y a un ascenseur, qui doit permettre d'accéder aux étages du bâtiment au T07, mais il ne fonctionne pas.



Sur la gauche, il y a une nouvelle porte coupe-feu qui mène au SAS au pied de l'escalier de l'entresol vu précédemment.



1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence Bancaire -
HSBC

30056 00877 06715715347

BIC COFRFR33

IBAN
FR76 3005 6005 7706 7757 4534 753

Bureau ouvert du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.F.	822,03
Tva à 20%	164,41
Totales	986,44

I.T.C.	199,92

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077

Dans un des coins de la pièce, coté bureau, se trouve une baie informatique.



Couloir principal :

1^{er} bureau à droite :

Le sol est en lino simili carrelage.

Le bureau est équipé d'un radiateur électrique, et de prises électriques et RJ 45 encastrées dans une goulotte fixée au bas du mur.

Il est éclairé par des néons encastrés au plafond



S.C.P.

KERNEUR & Associés

Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Tél. : 01 48 03 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN :

FR76 30056006770677571534753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SC1	7,67
Vacation	595,29

4 T	822,00
Tax 3	164,48
20,00 %	
Imprec	1,50

T.T.C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

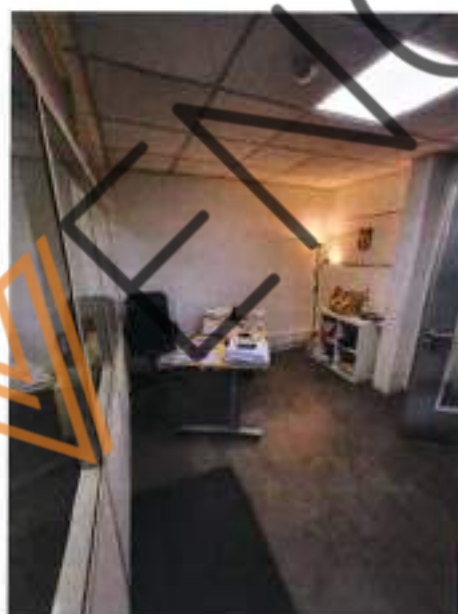
0148634077

2^{ème} bureau à droite :

Sur la gauche en entrant, il y a une porte qui donne accès au 3^{ème} bureau desservi par le couloir principal. La pièce est coupée en deux par une cloison amovible.

Dans la première partie, il y a un climatiseur, des prises électriques et RJ 45 dans des goulottes fixées aux murs. L'éclairage est assuré par des néons encastrés au plafond.

Sur la partie arrière, le faux plafond est constitué de dalles dans lesquelles est encastré un éclairage à néon. Il y a également un radiateur électrique.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@hulsaier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-hulsaier.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30058 00677 06715715347

BIC : CCFRPPPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Etat	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Iva @	154,41
20 0% %	
Timbres	6,58

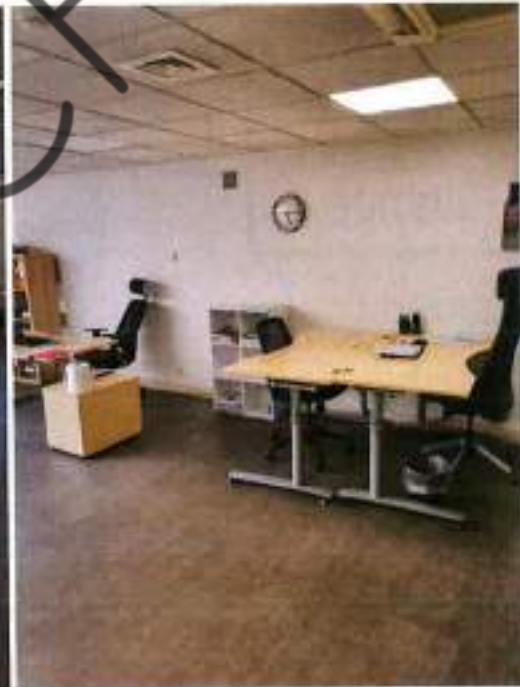
T.T.C.	993,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839017



3^{ème} bureau à droite :
Il y a un faux plafond en dalles. Trois climatiseurs y ont été installés.
Ce bureau est doté de prises électriques et RJ 45 murales.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

sup.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC

30056 00677 06775715347

BIC COFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 750

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

L'EXPÉDITION



COUR DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tva à	164,48
20,00 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
64100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC

30056 00677 06175115347

BIC : COFRFRPP

IBAN :

FR76 3005 6106 7706 7757 1534 753

Étude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Émol.	215,16
SCJ	1,67
Vacation	595,20

I.T.	822,03
Éq. à	164,41
10,60 %	
Frais	1,58

T.T.C.	995,02

REPERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148834077

Il y a 3 puits de lumières.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC COFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,18
SCF	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,05
Tva à	164,41
20,00 %	
Totaux	986,46

I.T.C.	986,46

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148339077

Sur la gauche de la pièce, 2 portes permettent l'accès à un autre bureau (situé au bout du couloir principal).



Au fond à droite, une porte donne sur un local technique d'environ un mètre de large et qui s'étend sur toute la longueur des trois bureaux desservis par l'axe principal de circulation.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CRRFR33

IBAN :

FR76 3005 6006 7708 7757 1534 753

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl	219,16
SGT	7,67
Vacation	595,20

H. T.	822,03
Iva à	164,99
20,00 %	
Timbre	6,58

T T C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077

Bureau au fond en face :
Faux plafond en dalles.
Eclairage assuré par des néons encastrés
Le bureau est équipé de prises électriques et RJ45 encastrés dans des goulottes fixées en partie basse du mur.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :

FR76 3005 6005 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,18
SGT	7,67
Vaocation	693,23

H. T.	822,03
Tva à	164,48
20,00 %	
Totaux	8,53

T. T. C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148830077



Un étroit couloir, à droite de l'escalier menant au rez-de-chaussée, longe ce bureau sur sa gauche et dessert :



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775115347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 30066006 7306 7987 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Enrol.	249,10
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.T.	852,03
Tva à 20 00 %	164,41
Fimbres	0,50

I.T.C.	985,42

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148819017

- Un bureau sur la gauche -
Le sol est en lino imitation carrelage
Il y a un faux plafond en dalles.



- Un bureau au fond du couloir :
Le sol est en lino imitation carrelage.
Il y a un faux plafond en dalles ; certaines sont cassées et je relève la présence d'auréole d'humidité sur d'autres.
La pièce est équipée d'un radiateur électrique et de prises électriques et RJ45 murales.
Une cloison amovible sépare la pièce du bureau se trouvant au bout du couloir principal



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissiers-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC
30056 00677 06775215347

BIC : CRRFRPP

IBAN :
FR26 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SC1	7,87
Vacataires	545,20

H.T.	872,03
Tva à 20,60%	164,41
Timbres	0,58

T.T.C.	895,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



Au bout du couloir principal, à gauche de l'escalier, une première porte sur la gauche donne accès à des toilettes et des lavabos, et une seconde porte en face mène à un local technique.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC

30056 00577 06775715347

BIC : COFRFRPP

IBAN :

FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Espace ouvert du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
BCI	7,67
Variation	595,20

M T	822,03
Tva à 20,00 %	164,41
Tampon	8,58

I . F . C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
 Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
 @huissiers-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
 site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Reference bancaire
 HSBC
 30056 00677 06175715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN
 FR76 3006 6006 7706 7757 1534 253

Etude ouverte du Lundi au
 vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
 COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

EXPLICATION



COUT DE L'ACTE	
Émol.	2 9,16
S.C.P.	7 67
Vacation	595,20

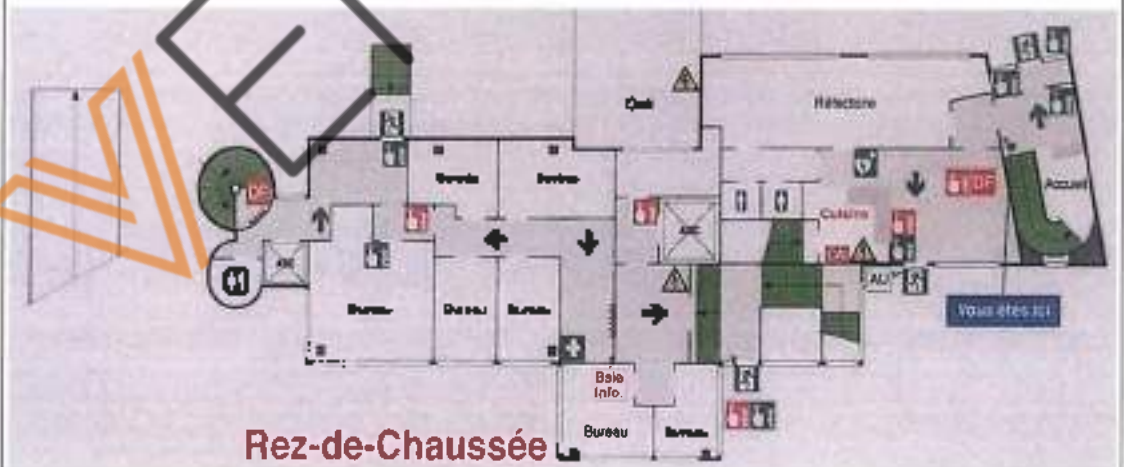
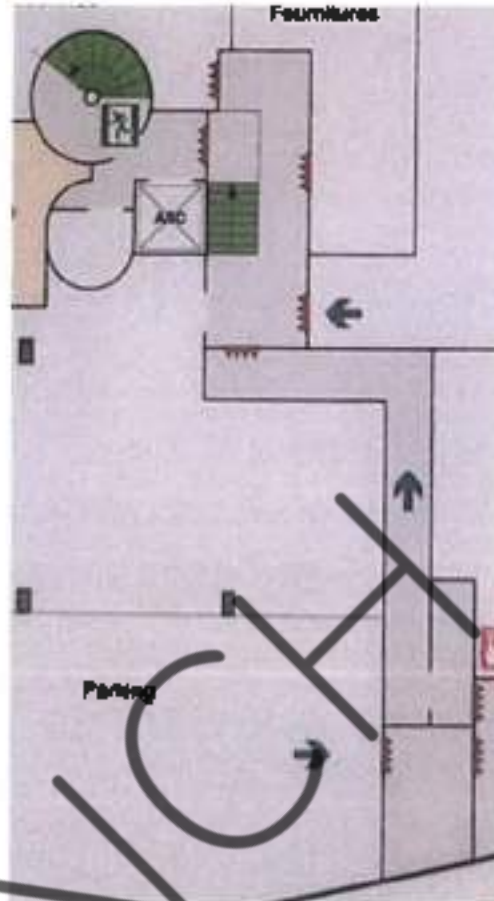
4 T	822,03
Tva à 20,00 %	164,41
Timbre	0,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
 32300223 - YK

0148819077

J'accède ensuite au rez-de-chaussée du bâtiment au 109 de la rue, par l'escalier en colimaçon accessible depuis l'emmesol au bout du couloir à l'entrée des locaux depuis le parking



Rez-de-Chaussée

S.C.P.
KERNEUR & Associés
 Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tel. : 01 48 83 01 27

sep.kerneur.associés
 @huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
 HSBC
 30956 40677 06775715247

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
 FR76 3005 6006 7306 7357 1504 753

Etude ouverte de Lundi au
 vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
 COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SGF	7,67
Vacation	596,20

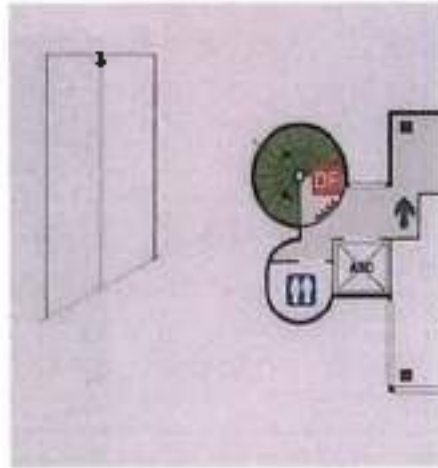
M. T.	822,03
Exp. a	160,41
20,00 %	
Timbres	8,58
T T C	995,04

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077

J'arrive alors à l'extrémité du bâtiment côté de la descente du parking.



Immédiatement sur la droite il y a des toilettes, équipées d'un lavabo.



Je retrouve l'ascenseur qui desservait déjà l'entresol.

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

cop.kerneur.associés
@huissiers-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire -
HSBC
30056 00671 06175115347

BIC: COFRFR33

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7751 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



CGUT DE L'ACTE	
Emol	219,14
SC	7,67
Vacation	595,30

M.T.	822,11
Tax 3	164,41
20,00 %	
Timbrés	8,50

I.T.C.	995,02

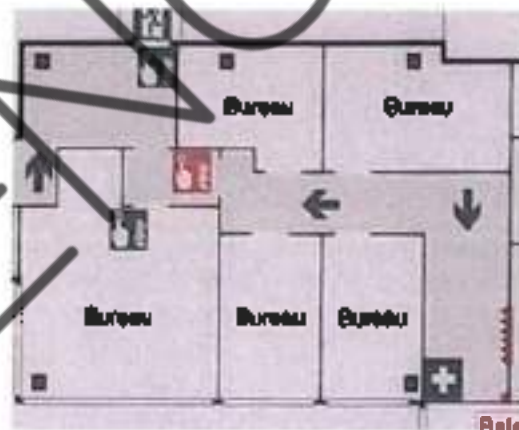
REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0948939071

Il s'agit ensuite de l'entrée principale du bâtiment



Face à cette entrée, on accède à un couloir qui tourne tout de suite à gauche, dans le sens du bâtiment, et dessert sur sa droite 3 bureaux et 2 sur sa gauche



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire -
HSBC

30050 00677 06715715347

BIC : CCFRFR33

IBAN

FR76 3005 0060 7206 7157 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	2'9,16
SCR	7,67
Vacation	595,20

M T	822,03
Tva à	164,21
20,00 %	
Tombé	0,50

T T C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148830077

Les bureaux sont aménagés grâce à des cloisons amovibles, vitrées en parties hautes.
Sur l'ensemble de cette partie le sol est recouvert de moquette, le faux plafond est constitué de dalles.
Les murs sur les façades sont entièrement vitrés.



(1^{er} bureau à droite, face à l'entrée)



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

s.c.p.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00871 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN
FR76 3006 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SCT	7,67
Vacation	585,20

M.T.	822,03
Tax @	164,41
20,00 %	
Terr hors	8,58

I.F.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839017



(1^{er} bureau sur la gauche)



(2^{ème} bureau sur la droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Leon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. - 01 48 83 01 27

ecp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 50677 96775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN :
FR26 3005 8006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emoi	219,18
SCF	7,67
Vocalise	595,20

H.T.	822,05
Tva à	164,48
20-00 %	
Totaux	986,53

I.T.C.	995,92

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148830077



(2^{ème} bureau sur la gauche)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 46 83 01 27

scp.kerneur.associés
@commissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC
30056 00677 06775715347

BIC : C033FRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emcs	219,16
SCT	7,67
Vacation	585,20

H.T	812,03
Tva à 20,00 %	164,01
Timbres	9,58

T.T.C	985,62

REFERENCES A RAPELLER :
32300223 - YK

0146830027



(3^{ème} bureau sur la droite)

Au bout du couloir, après avoir contourné le dernier bureau sur la droite, on accède à un dégagement



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

sep.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30256 00877 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 3006 6006 7006 7067 1534 463

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Eurof.	219,16
SCF	7,67
Vocation	595,20

M. T.	822,03
Taxé à	164,41
20-00 %	
Timbres	€ 50

F. I. C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148830077



Sur la droite de celui-ci, il y a deux bureaux qui se font face.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 765

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tva à 20,00 %	164,41
Taux de 0,58	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



(Bureau de gauche)



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00577 067757 15347

BIC: CCRFR33P

IBAN

FR76 3005 6006 3706 7757 1534 750

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emcl.	245,18
SC1	7,67
vacatios	695,20

H.T	821,03
Tva 9	164,41
20,00 %	
Taxes	6,58

T.T.C	995,92

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148819077



(Bureau de droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@kerneur-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-hulssiens.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Bureau ouvert du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPERIMENTAL



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SC1	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tva à 20,00 %	164,41
Timbre	8,58

I.T.C.	995,02

REPERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148830077

En face, il y a une porte communiquant avec le rez-de-chaussée du 107 qui a été condamnée par l'apposition d'une plaque métallique scellée.



À gauche, il y a un couloir avec sur sa droite un ascenseur qui ne fonctionne pas, mène à un quai de chargement clos par une porte en métal (que je n'ai pu tester faute d'électricité) et un dégagement sur la droite de celle-ci



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@hu.scip-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-justices.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC

30030 00617 08/15/15347

BIC COFRFRPP

IBAN :

FR76 30056006 7706 7751 1534 753

Étude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



CÔÛT DE L'ACTE	
Envoi	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

M T	622,03
Iva à	164,41
20 00 %	
Tombac	0,68

T T C	593,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148830077



J'accède au 1^{er} étage en reprenant l'escalier en colimaçon à l'extrémité du bâtiment

S.C.P.
KERNEUR & Associés
 Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tel : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
 @huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Reference bancaire :
 HSBC

30056 00677 06775745347

BIC : CCFRFR33

RIBAN :
 FR76 3006 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
 vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
 COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

EXPOSITION



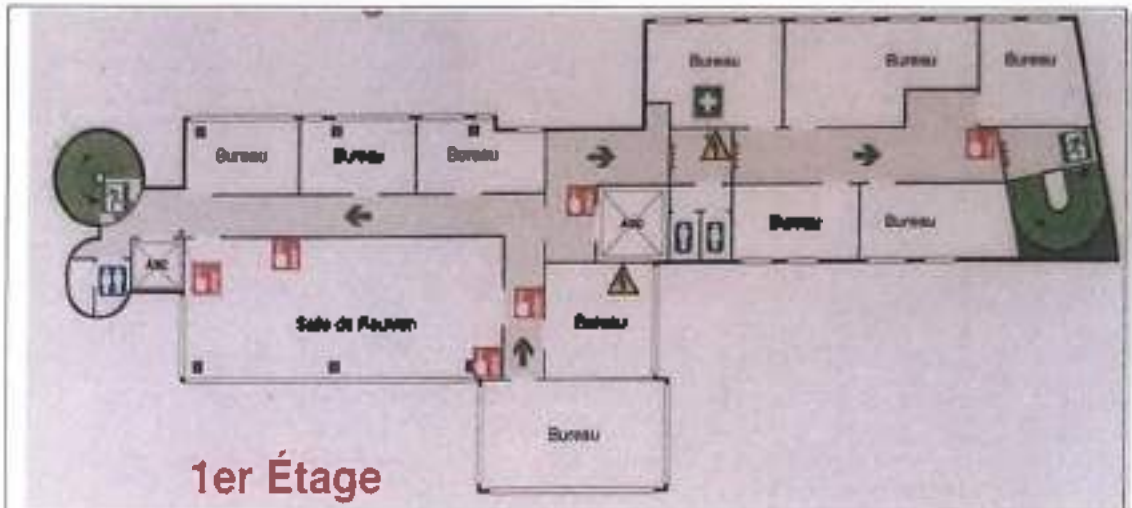
COUT DE L'ACTE	
Empl.	289,16
SCF	7,67
Vacation	595,20

M.T.	822,03
Iva à	164,41
20,00 %	
Frais de	8,58

T.T.C.	935,02

REFERENCES A RAPPELER :
 32300223 - YK

0148839877



1er Étage

Sur la droite de l'escalier, il y a des toilettes puis la cage d'ascenseur.



S.C.P.

KERNEUR & Associés

Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. - 01 48 83 01 27

scp kerneur associes
@hulsler-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-hulsiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN

FR76 3005 0006 7706 7757 1504 753

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE

Empl.	219,16
SC*	7,67
Vacation	595,20

M.I.	872,03
Fva à	164,41
20.30 %	
Timbres	0,50

T.T.C. 955,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077



Un couloir dessert sur sa gauche 3 bureaux, et sur sa droite, une grande salle de réunion.
Toutes les pièces sont équipées de prises électrique et de prises RJ 45.
Il y a également des connecteurs électriques en parties basses des murs de façades.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@hulsiers-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-hulsiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC
30056 00677 38775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emloi	219,16
SCF	7,67
Vocation	595,20

H.T.	822,03
Iva à	144,41
20,00 %	
Timbre	8,59

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



(1^{er} bureau à gauche)



(2^{ème} bureau à gauche)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
TÉL : 01 46 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 05175715347

BC - COFRUPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 1757 1534 753

Bureau ouverte du Lundi au
vendredi de 08h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	288,16
SCT	7,87
Vacation	195,26

H.T.	591,35
T+2	164,41
20,00 %	
Timbres	0,50
T.T.C.	895,92

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YEC

0148839077



(3^{ème} bureau sur la gauche)

S.C.F.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC
30055 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7708 7767 1634 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SC1	7,67
Vacatien	585,20

H.T.	822,03
Tva à	168,49
20,00 %	
Timbrec	8,68

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



(Salle de réunion)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@thelesier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-hussiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00577 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :

FR76 3005 6006 7705 7757 1534 733

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09:00 à 12:00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,18
GCT	7,67
Vocation	395,20

M T	622,03
Tax 3	164,41
20.00 %	
Timbres	0,50

T. T. C.	995,02

REFERENCES A RAPPeler :

32300223 - YK

0148839077

La salle de reunion est également accessible par une porte au fond de la pièce qui rejoint le couloir en forme de L en la contournant.

Il y a au bout de couloir un autre bureau sur sa gauche et un autre en face.



(Bureau à gauche)



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. - 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN

FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Étude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Émol.	219,16
SC1	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tva à	164,48
20,00 %	
Fimbres	8,58

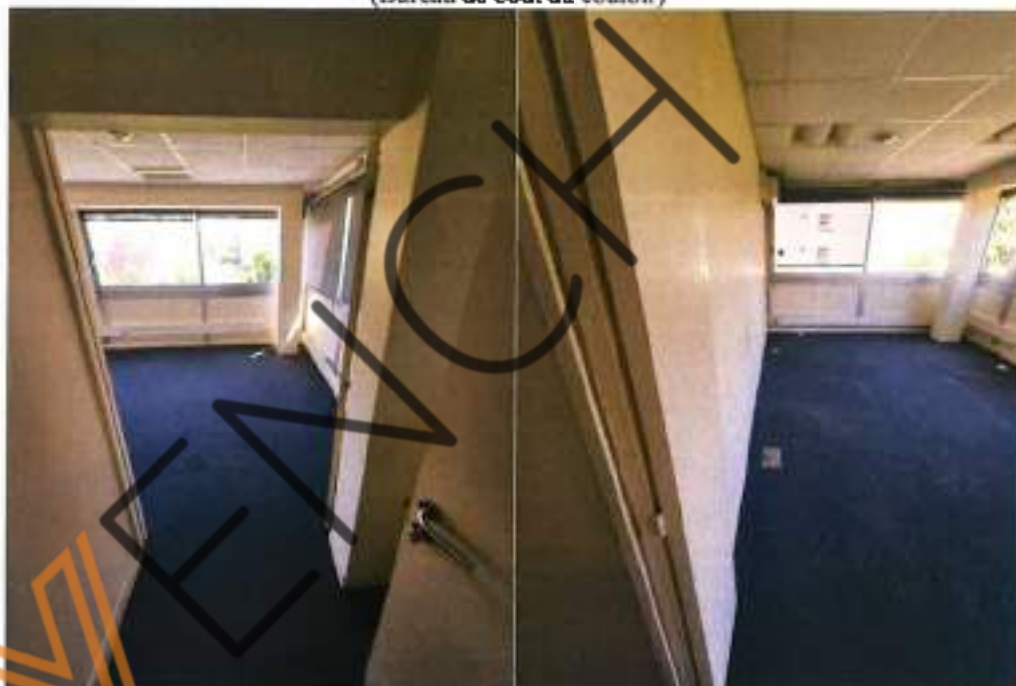
T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0143390077



(Bureau au bout du couloir)



1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. 01 48 83 01 27

acc.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715047

BIC: CCFRFR33

IBAN :

FR76 3005 8008 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Etat	2'9,16
SCT	3,67
Vacation	585,20

H F	822,03
Eva à	164,41
20,00 %	
Timbres	8,50
I T C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077

Au bout du couloir, on accède à un dégagement menant à l'ascenseur et sur sa gauche un couloir au bout duquel on peut accéder au bâtiment du 107.

Il y a, sur la gauche de ce couloir juste avant la porte permettant l'accès au 107, un petit renforcement équipé d'un évier.



J'accède au 2^{ème} étage par le même escalier en colimaçon.

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

s.p.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPOSITION



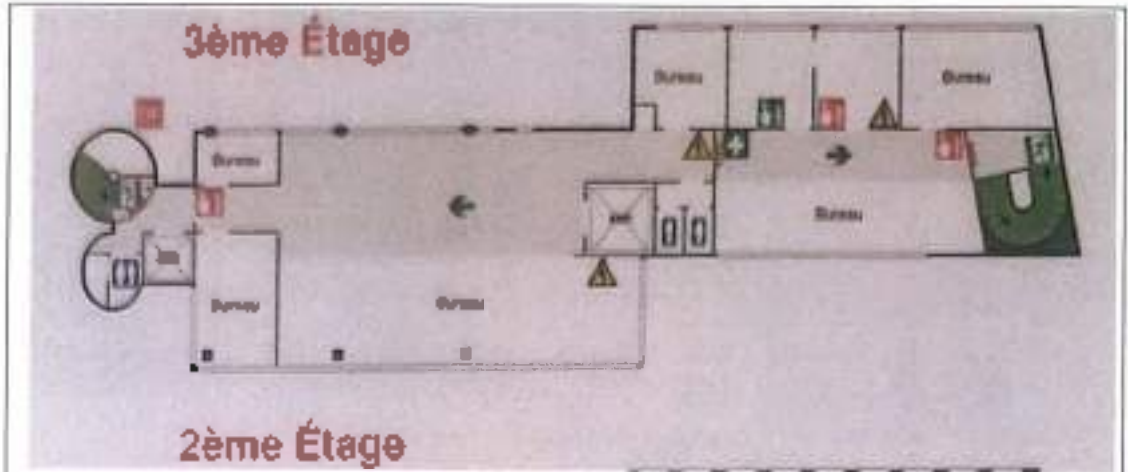
COUT DE L'ACTE	
Emp.	219,10
SC*	7,47
Vacation	565,20

H.T.	822,03
Tva à	164,41
20 %	
Totaux	986,44

I.T.C.	986,02

REFERENCES A RAPELLER :
32300223 - YK

014830077



Sur la droite la cage d'escalier, il y a encore des toilettes et l'ascenseur.

Il y a ensuite une rampe légèrement montant jusqu'à une porte à double battant.

Derrière cette porte, il y a sur la droite et sur la gauche les entrées dans des bureaux fermés.

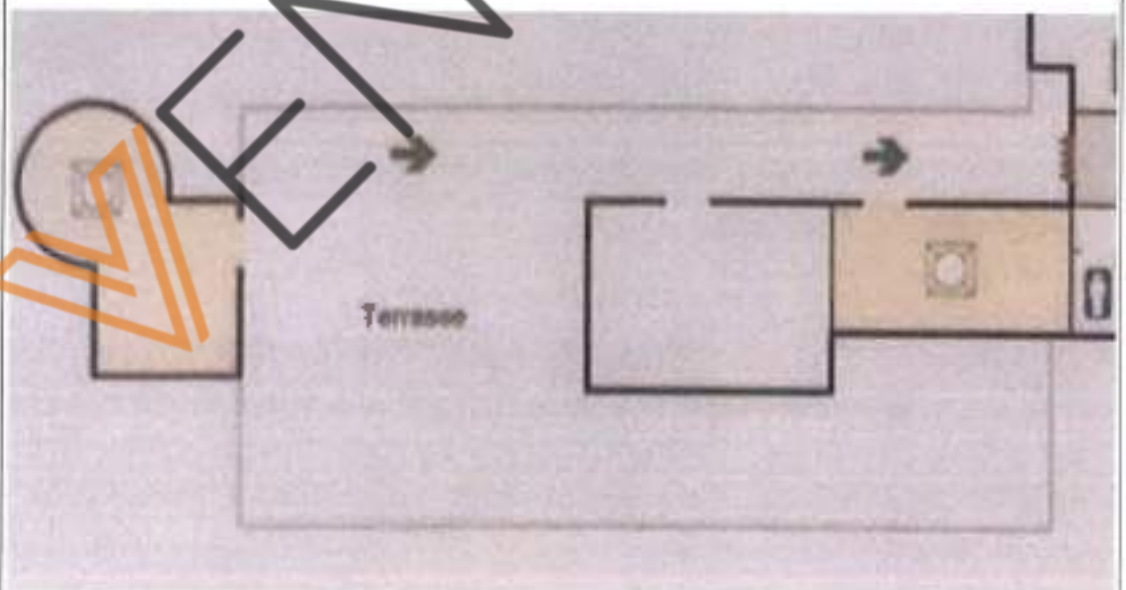
Le reste de la pièce n'est qu'un seul et grand espace.

Il y a au sol un parquet technique et au plafond des dalles.

Les murs de façades sont entièrement vitrés.

Au fond de la pièce, une rampe permet l'accès à l'ascenseur et sur la gauche, un dégagement permet l'accès au 2^{ème} étage du bâtiment au 107.

Le 3^{ème} étage n'est pas accessible depuis le bâtiment situé au 109.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
 Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél. : 01 48 83 01 27

sup.kerneur.associés
 @huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
 site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
 HSEC

30356 00677 06775715347

BIC : COFRFRPP

IBAN

FR75 30056008 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du lundi au
 vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
 COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

EXPECITION



COUT DE L'ACTE	
Emul.	219,16
SCJ	7,67
Vacation	585,20

H.T.	822,03
Tva a	164,41
20 00 %	
Totaux	986,44

I.T.C.	195,02

REFERENCES A RAPPELLER :

32300233 - YK

0143337077

J'accède ensuite au bâtiment situé au 107 avenue Gabriel Péri par une porte vitrée à double battants sur l'arrière du bâtiment.



Cette porte est fixée dans un châssis en aluminium et verre.



J'arrive ainsi dans un hall.

Il y a deux portes faces à l'entrée.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

ucp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC COFRFRPP

IBAN
FR76 3005 6009 7106 7757 1534 753

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE

Emoi	219,86
SCT	7,87
Vécalice	595,20
.....	
4.1	822,03
Tva 6	164,41
20,00 %	
Timba	8,58
.....	
T T C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148830077

Il y a une banque d'accueil en L sur la gauche. Il y a un petit décroché derrière cette banque.



Il y a une porte sur la gauche donnant sur un couloir distribuant sur deux toilettes séparées.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

sup.kerneur-associes
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

30056 00677 06115115347

BIC: CCRFRPP

IBAN:

FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COÛT DE L'ACTE	
Émol.	215,16
SCT	1,87
Vacation	595,20

H.T.	812,23
Taxe à	164,41
20,00 %	
Tambour	0,58
T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

014839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
MSBC
30356 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN
FR76 3006 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	213,16
SC*	7,67
Vocalité	595,20

T.T.	872,03
Tax @	164,41
20,04 %	
Taxes	8 48

I.T.C.	996,02

REFERENCES A RAPPELER :

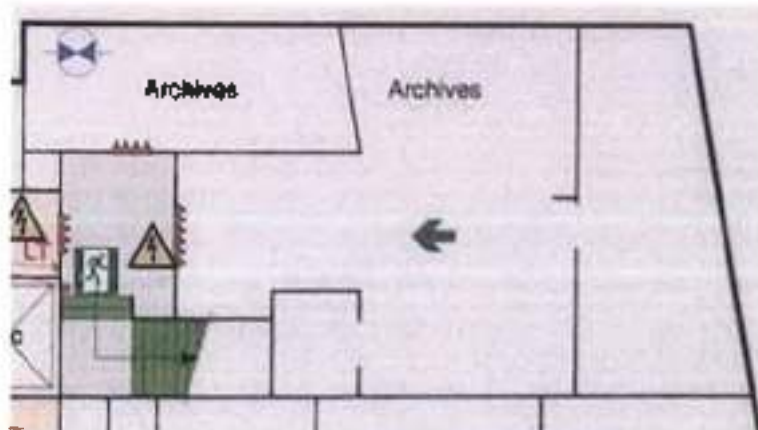
32300223 - YK

0148830077

A coté de cette porte, contre le mur, il y a une tranchetta avec un évier, un égouttoir et de meubles hauts et bas.



Derrière l'accueil, une porte permet l'accès au sous sol via un escalier en bois.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence Bancaire .
HSBC

30056 00877 06775115347

BIC . COFRFRPP

IBAN .
FR78 3005 8006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empr.	219,16
SCT	7,87
Vacation	535,20
H.T.	822,03
Tva à 20,00 %	164,41
Timbres	8,88
T.T.C.	996,32

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148139077

Il y a un compteur électrique en haut de cet escalier.



VENENC

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bœquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. 01 48 83 01 27

scp.kerneur.asa@cpa.fr
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

30056 00617 06775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 793

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emoi.	219,14
SCT	7,47
Vacation	595,20
<hr/>	
4 T.	822,03
Frs à	164,41
20,00 %	
Fimbres	8,58
<hr/>	
I. F. C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839017

Au bas de cet escalier, un dégagement donne accès à 3 portes :

- A gauche, il s'agit d'un local technique, avec notamment un compteur électrique



1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 03677 06775715347

BIC : CTRFR33

IBAN
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPÉDITION



COUT DE L'ACTE	
Enrol.	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

M.T.	622,03
Tva à 20 00 %	164,41
Timbres	6,58

T.T.C.	995,02

REPERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148830077

- En face une grande pièce sans aménagement à l'état brut



- A droite, une grande pièce en T
Sur la droite de la pièce, il y a d'une part un local technique avec notamment une baie de brassage, et à l'entrée de cette pièce, un monte charge, que je n'ai pu tester faute d'électricité.
En enfilade, face à l'entrée, il y a une autre pièce rectangulaire nue.



S.C.P.
KERNEUR & Associée
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 63 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7306 7757 1534 751

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emoi	219,16
SCF	1,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Iva à 20,00 %	164,41
Tinibat	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148630077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boozuel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 20677 06775715347

04 - 06FRPPF

IBAN :
FR26 3006 8006 7706 7357 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Envoi	219,16
SCF	1,63
Vacation	595,28

H.T.	822,03
Tvg @	164,41
20.00 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPELLER :

32300223 - YK

0148809077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00677 087757 15347

BIC : CCFRFRPP

IBAN
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol	219,16
SC	7,67
Vacation	595,20

M.F.	892,03
Taxé à	164,41
20,30 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148830077

De retour dans le hall d'entrée, la porte en face de l'entrée à gauche, donne accès à une grande pièce, vraisemblablement à usage de réfectoire.



La porte en face à droite, mène, via un SAS à l'entrée du réfectoire sur la gauche et au hall de l'entrée principale sur rue du bâtiment.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur-associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :

MSBC

30058 09877 08775115347

BIC CCFRPP33

IBAN :

FR76 30056008770677571534753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empr.	219,16
SCT	7,67
Variabls	595,20

H.T.	822,03
Tva à	164,41
20.00 %	
Timbres	0,58

T.T.C	987,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

01 48 83 01 27

L'entrée dans le bâtiment se fait donc par une porte vitrée, pourvue d'une grille métallique abaissée lors de mon passage.

Après un SAS marqué par des pans vitrés de part et d'autre, on accède donc à droite au réfectoire et au hall sur l'arrière du bâtiment, et en face se trouve un escalier permettant l'accès aux étages supérieurs.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bacquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél - 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

30055 00677 06775715347

BIC : COFRFR33

IBAN :

FR76 3005 6006 7706 7757 1534 753

Etude curieuse du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEdition



COUT DE L'ACTE	
Empl	219,10
SCF	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Iva à	164,41
20,00 %	
Timbres	9,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

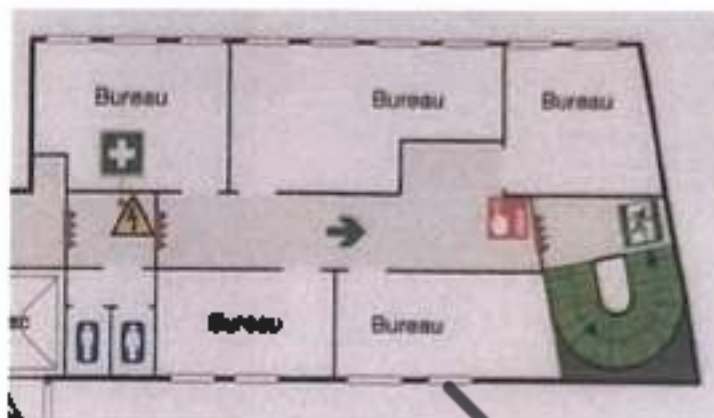
0148830017

Au premier étage, derrière la porte coupe feu du palier, un couloir dessert 3 bureaux sur sa droite et 2 sur sa gauche.

A cet étage, le sol est en moquette et le faux plafond est en dalles.

Les bureaux sont équipés de radiateurs à eau chaude et de climatiseurs.

L'agencement des différents bureaux est assuré par des cloisons amovibles vitrées sur la moitié haute et pleine en bas.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@hulastier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-hulastiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06715715347

BIC : CCFRFR33

IBAN
FR75 3005 0006 7006 7157 1534 750

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,18
SC*	7,67
Vacation	695,20

M.T.	922,05
Tva à	164,41
20,00 %	
Totalement	1.086,46

I.F.C.	995,22

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



(1^{er} bureau à droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC

30056 00677 06775715347

BIC COFRFR33

IBAN :

FR76 3005 6008 7706 7757 1534 750

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
RCT	7,67
Vacation	595,20

M.T	822,03
Tva à	164,41
20,00 %	
Timbres	8,58

I.F.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



(1^{er} bureau à gauche)



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire -
MSBC

30056 00677 06775715347

BIC: CCFRFRPP

IBAN :

FR76 3005 6006 7705 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION

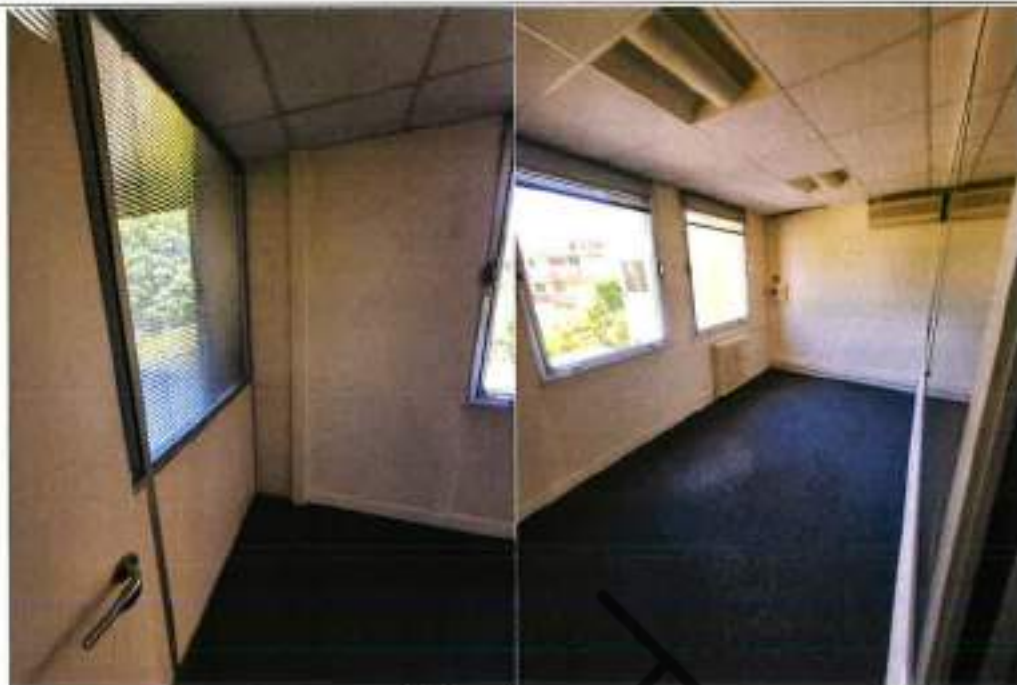


COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,16
SC1	7,67
Vat.lic	595,20
M T	822,03
Tva A	164,41
20,00 %	
Timbre	8,58
T T C	995,02

REPERENCES A RAPELLER :

32300223 - YK

0148830027



(2^{ème} bureau à gauche)



(2^{ème} bureau à droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 63 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN

FR76 3005 0067 7067 7571 5347 53

Bureau ouvert du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SCR	7,67
Vacation	595,70

H.T.	822,53
Tax 3	164,41
20,00 %	
Tambrec	8,58

T.T.C.	995,52

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839017



(3^{ème} bureau à droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

s.c.p.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :

HSBC

30056 00677 06775 115347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :

FR76 3006 6006 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Émol	219,16
SCJ	3,87
Vocation	596,20

H.T.	822,93
Tva @	104,41
20,00 %	
Tambeax	8 58

T.T.C	945 02

REFERENCES A RAPELLER :

32300223 - YK

0148879077

Le couloir se poursuit derrière une nouvelle porte coupe-feu, derrière laquelle se trouve sur la gauche deux toilettes et un lave-mains, et en face une permettant l'accès au bâtiment situé au 109.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

gcp.kerneur.assoc.es
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
36056 00677 06775715347

BIC : CDFRFRPP

BAN :
FR76 3005 8008 7706 7757 1534 753

Bureaux ouverts de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emoi	219,06
SCT	7,87
Vacation	595,20

M T	822,03
Tva à	164,00
20,00 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,61

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
 Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
 Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
 @huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
 HSBC

30056 03677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :

FR76 2005 8008 7706 7757 1534 753

Etude ouverte de Lundi au
 vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
 COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emul.	219,16
SCT	7,67
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Taxe à	164,41
20% du %	
Timbres	0,50

T.T.C.	986,94

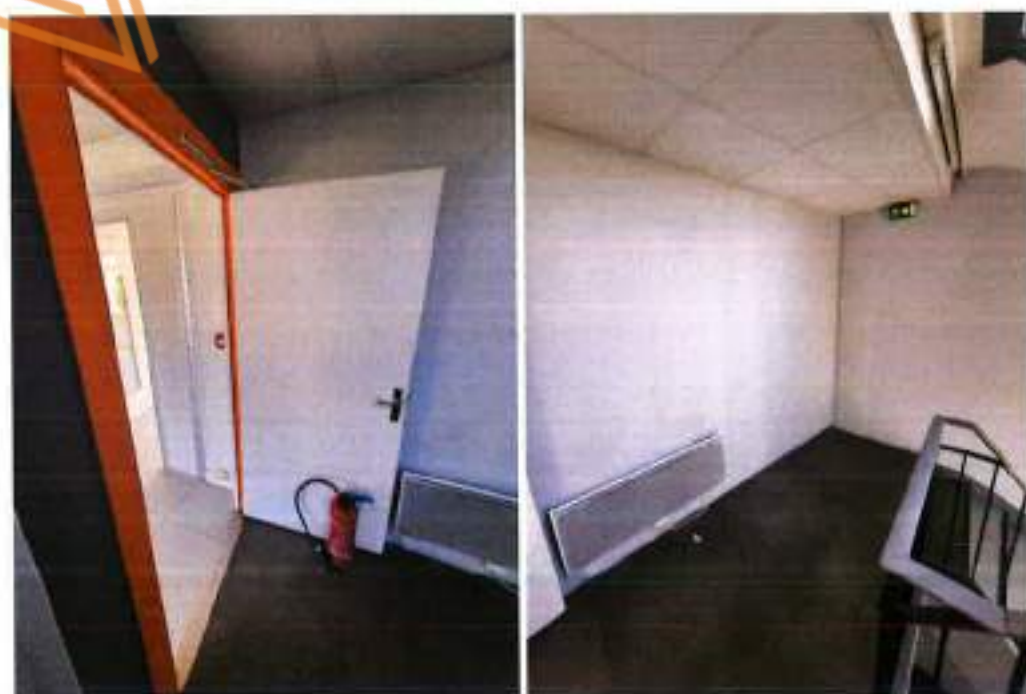
REFERENCES A RAPPELER :
 32300223 - YK

011862022

J'accède au deuxième étage par l'escalier du bâtiment au 107.

Il y a un convecteur électrique sur le palier du deuxième

La cage de cet escalier est agrémentée d'une verrière en carreau de verre depuis la moitié de l'inter sol entre le rez-de-chaussée et le premier étage



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

30056 00677 06775115347

BIC : CCRFRPPP

IBAN :

FR76 3005 6006 7756 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	219,15
SGT	7,67
Vocation	595,20

H.T.	822,03
Tax @	164,41
20,00 %	
Timbre	1,58

T.T.C.	993,02

REFERENCES A RAPELLER :
32300223 - YK

0148839077

Derrière la porte coupe feu sur le palier, j'accède à une grande pièce sur la droite de laquelle il y a 3 bureaux.
Le sol est un plancher technique
Le faux plafond est en dalles.
Les bureaux sont équipés de climatiseurs et de radiateurs à eau chaude.



(Pièce principale)



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquel
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
TEL : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30036 00677 06775715347

BIC: COFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 8006 7706 7757 1534 753

Ets de ouverte du Lundi au
vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



CGUT DE L'ACTE	
Empl	219,16
SCT	3,67
Vacation	595,20

H T	822,03
Tax 6	164,41
20,00 %	
Timbres	8,58

T T C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148879077



(1^{er} bureau à droite)

La deuxième porte est verrouillée par un code.
Mais ce bureau est accessible par le 3^{ème} bureau



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel. : 01 48 83 01 27

sép.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
MSBC
30056 00677 06775175347

BIC : OCPFR33P

IBAN
FR76 3005 6008 7706 7757 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	289,16
SCF	7,67
Vocation	595,20

H.T	892,03
Tva à 20,00 %	164,47
Timbre	8,98

T.T.C	993,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

01 48 83 01 27



(3^{ème} bureau à droite)



(2^{ème} bureau à droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire -
HSBC

30056 00877 06775715347

BIC: CCFRFRPP

IBAN

FR76 3006 6008 7706 7157 1534 793

Etude gratuite du Lundi au
vendredi de 09h00 à 17h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,10
SCT	7,67
Vacation	595,10

H.T.	822,00
Tax 6	164,41
20,00 %	
Timbres	0,50

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077

A l'opposé de l'entrée de la porte d'entrée, il y a une autre porte coupe feu.
Derrière cette porte, il des toilettes et un lave main sur la gauche et à droite un nouveau bureau.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.assoc.es
@justicier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-hussars.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC
30056 00677 06775715147

BIC : CCRFP333

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 1634 750

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emoi	219,00
SCT	7,67
Vacation	995,20

H.T.	1221,87
Tva à	164,41
20,00 %	
Timbres	0,68

T.T.C.	1387,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC

30056 00677 06775715347

BIC : COFRFR33

IBAN

FR76 3005 8008 7706 7757 1534 751

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,16
SC*	7,67
Versation	595,20

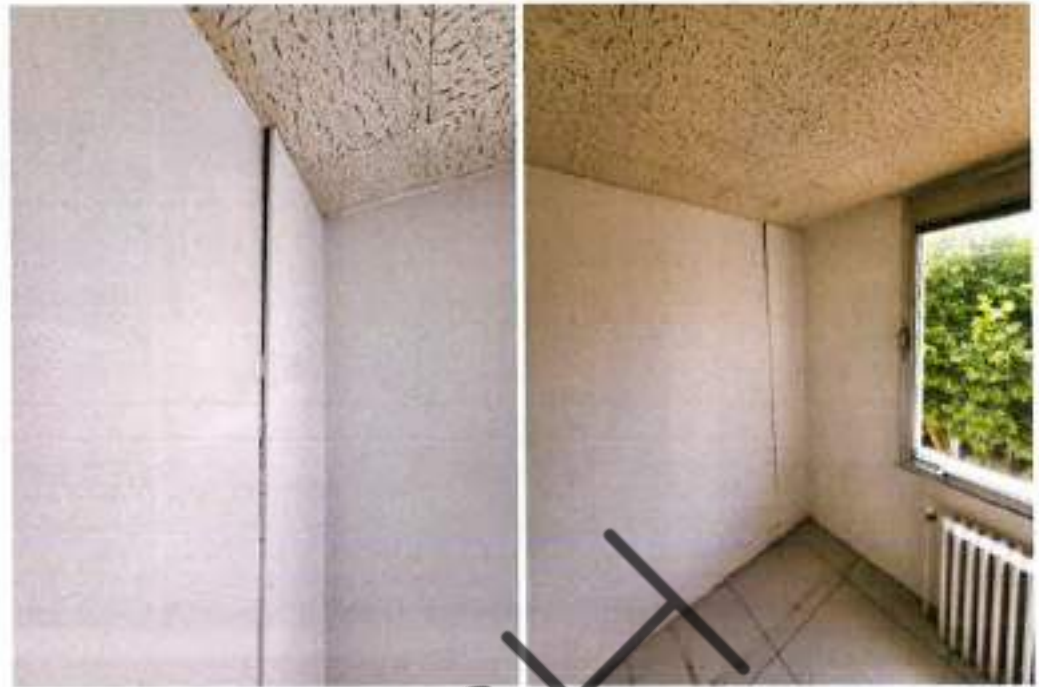
M.T.	822,03
Tva à 20,50 %	164,41
Totaux	986,44

T.T.C.	995,42

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077

Dans ce dernier bureau, une plaque de la cloison de gauche se décolle.



Dans l'angle de gauche, à l'angle du toit terrasse du bâtiment voisin, il y a les marques d'une infiltration.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Reference bancaire
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN :
FR76 3006 6006 7706 7757 1534 753

Étude ouverte du lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPÉDITION



COUT DE L'ACTE	
Empl.	218,18
SCF	7,67
Vacation	595,20

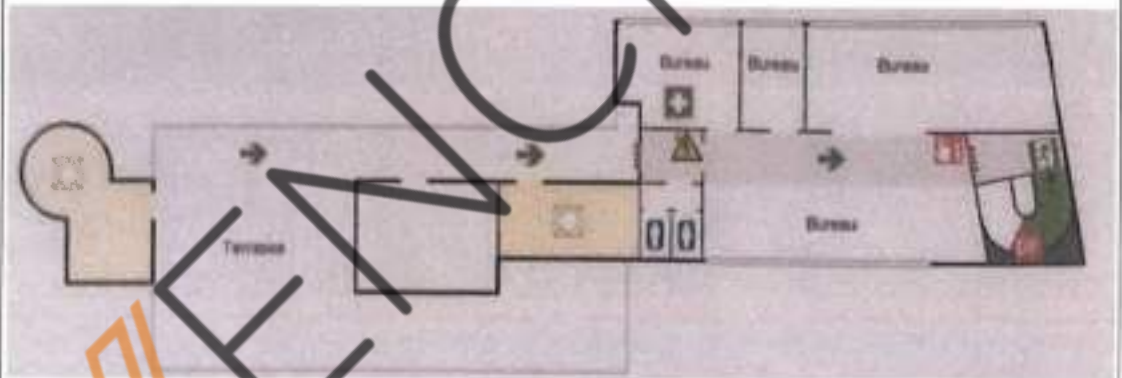
H.T.	821,05
Tva à 20,00 %	158,41
Timbres	8,58

T.T.C.	988,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077

J'accède au 3^{ème} et dernier étage du bâtiment par l'escalier à l'extrémité du bâtiment.
Sur le palier, il y a un convecteur électrique.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site
www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 00877 06775715347

BIC CCFRFR33

IBAN
FR76 3005 6006 7706 7757 1534 253

Etude gratuite du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emcl.	215,16
SCT	7,87
Variation	595,20

M.F.	827,03
Tvs à	164,41
20,60 %	
Timbres	1,50

T.T.C.	992,02

REPERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077

Dernière la porte coupe feu du palier, on accède à une grande salle transversale, avec un retour à droite de la pièce.

Deux bureaux sont accessibles sur la droite

Le revêtement au sol est de la moquette.

Le faux plafond est en dalles.

Les pièces sont équipées de climatiseurs



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. - 01 48 83 01 27

scp kerneur associes
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Reference bancaire
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC - CCFRFRPP

IBAN .
FR76 3006 6006 7706 7757 1534 750

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUR DE L'ACTE	
Empl	219,16
SCF	7,67
Vacation	595,20

H T	822,03
Tax 3	164,88
20,00 %	
Tinbles	0,58

T T C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

014839077



(1^{er} bureau à droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.asso-es
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence Bancaire :

HSBC

30956 00677 06775715347

BIC: CCFRFRPP

IBAN :

FR16 3015 8006 7706 7757 1534 753

Étude ouverte de lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPOSITION



COUT DE L'ACTE	
Émol.	219,16
SGT	3,07
Vacation	595,20

M.T.	822,63
Évo à	164,41
20,00 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,02

REPERNCES A RAPPELER :

32300223 - YK

0148839077



(2^{ème} bureau à droite)

S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.assoc.es
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC
30056 00677 06775715347

BIC COFRFRPP

IBAN
FR26 3005 6006 7706 7757 1534 751

Etude ouverte de Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPÉDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol	219,16
SCT	7,67
Vexation	595,20

H.T	822,03
Tva à 20,00 %	164,41
Timbre	8,58

T.T.C	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Bocquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tél. : 01 48 83 01 27

s.c.p.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.huissier-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
F86C

30056 00577 36775719347

BIC : COFRFRPP

IBAN :
FR76 3005 6006 7706 7757 4534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi d 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	249,16
SC1	7,67
Vacation	335,20

H.T.	622,03
Tax 2	164,41
20 00 %	
Timbres	8,58

T.T.C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

01(33)9077

A l'extrémité de l'étage, après les toilettes, une porte, après trois marches, donne accès au toit terrasse du bâtiment au 109, sur lequel se trouve deux locaux techniques et les équipements de climatisation



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Léon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Té: : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@huissier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire :
HSBC
30056 90677 06775715347

BIC : CCFRFRPP

IBAN
FR76 3005 6006 7106 7757 1534 752

Étude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPÉDITION



COUT DE L'ACTE	
Emul	219,16
SCT	7,81
Vacation	595,20

H.T.	822,03
Tva à	164,41
20,00 %	
Timbres	8,58

T. C.	995,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0818839077



A l'extérieur, sur l'arrière des bâtiments, il y a 4 places de stationnement derrière le 107, et 3 derrière le 109.



S.C.P.
KERNEUR & Associés
Commissaires de Justice Associés

1 rue Leon Boquet
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Tel : 01 48 83 01 27

scp.kerneur.associés
@heloisier-justice.fr

Paiement Sécurisé en ligne sur notre site

www.kerneur-huissiers.fr



Paiement Sécurisé

Référence bancaire
HSBC

30058 00677 06775715347

BIC : CCFRFR33

IBAN

FR76 3005 6006 7006 7157 1534 753

Etude ouverte du Lundi au
vendredi de 09h00 à 12h00

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



COUT DE L'ACTE	
Emol.	219,10
SCT	7,57
Vocal on	195,20

H.T.	421,87
Tva @	164,41
20,00 %	
Timbres	0,50

I.T.C.	990,02

REFERENCES A RAPPELER :
32300223 - YK

0148839077

Il y a également 4 places de parkings devant le bâtiment au 107.



Telles sont mes constatations et les déclarations qui m'ont été faites.

Aux présentes est annexé le dossier de diagnostic technique réalisé par la société **ARIANE ENVIRONNEMENT**.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.



Yann KERNEUR



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier :
Date du repérage :



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... Val-de-Marne

Adresse : 107-109, av. Gabriel Péri

Commune : 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
Section cadastrale AJ, Parcelle(s) n°
25 & 26

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Immeuble complet

Périmètre de repérage :

Bâtiment RDC + 2

Bâtiment RDC + 3

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ..

Adresse :

Objet de la mission :

Dossier Technique Amiante

Etat des Risques et Pollutions

Métrage (Surface Habitable)

Diagnostic de Performance Energétique

Résumé de l'expertise n° S [REDACTED]

MARNE/2023/4384

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : 107-109, av. Gabriel Péri

Commune : 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE





Section cadastrale AJ, Parcelle(s) n° 25 & 26

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

• Lot numéro Immeuble complet

Périmètre de repérage : ... Bâtiment RDC + 2

Bâtiment RDC + 3

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Etat des Risques et Pollutions	Voir Erp
	DPE	DPE vierge - consommation non exploitable Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2394T2184312H
	Mesurage	Superficie au sol totale : 1 551.20 m ²

Attestation de surface

Numéro de dossier : [REDACTED]
Date du repérage : SUR-MARNE/2023/4384
Heure d'arrivée : 09/06/2023
Durée du repérage : 09 h 30
05 h 30

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : Val-de-Marne
Adresse : 107-109, av. Gabriel Péri
Commune : 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
Section cadastrale AJ, Parcelle(s) n°
25 & 26
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Immeuble complet

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : SCP KERNEUR
Adresse : 13 AVENUE FOCH
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Repérage

Périmètre de repérage : Bâtiment RDC + 2
Bâtiment RDC + 3

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : RIBEIRO Rui
Raison sociale et nom de l'entreprise : Ariane Environnement
Adresse : 16 Avenue de Fredy
93250 VILLEMOMBLE
Numéro SIRET : 452900202
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA
Numéro de police et date de validité : 10882805304 - 01/01/2024

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface au sol totale : 1551.20 m² (mille cinq cent cinquante et un mètres carrés vingt)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :

Toiture terrasse 107 - Machinerie 1 (Impossibilité d'entrer),
Toiture terrasse 107 - Machinerie 2 (Impossibilité d'entrer),
Toiture terrasse 109 - Toiture terrasse (Moyen d'accès insuffisant)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
M. KERNEUR

Parties de l'immeuble bâtis visités	Surface au sol	Commentaires
Sous-sol 107 et 109	741,00 m ²	
Rez de chaussée 107 et 109	230,50 m ²	
1 ^{er} étage du 107 et 109	230,50 m ²	
2 ^{ème} étage	236,50 m ²	
2 ^{ème} étage du 107	106,70 m ²	
Parkings en sous-sol		167,50 m ²

Superficie au sol en m² (hors parkings en sous-sol) :

Surface au sol totale : 1551,20 m² (mille cinq cent cinquante et un mètres carrés vingt)

Fait à **VILLEMOMBLE**, le **09/06/2023**

Par : **RIBEIRO Rui**

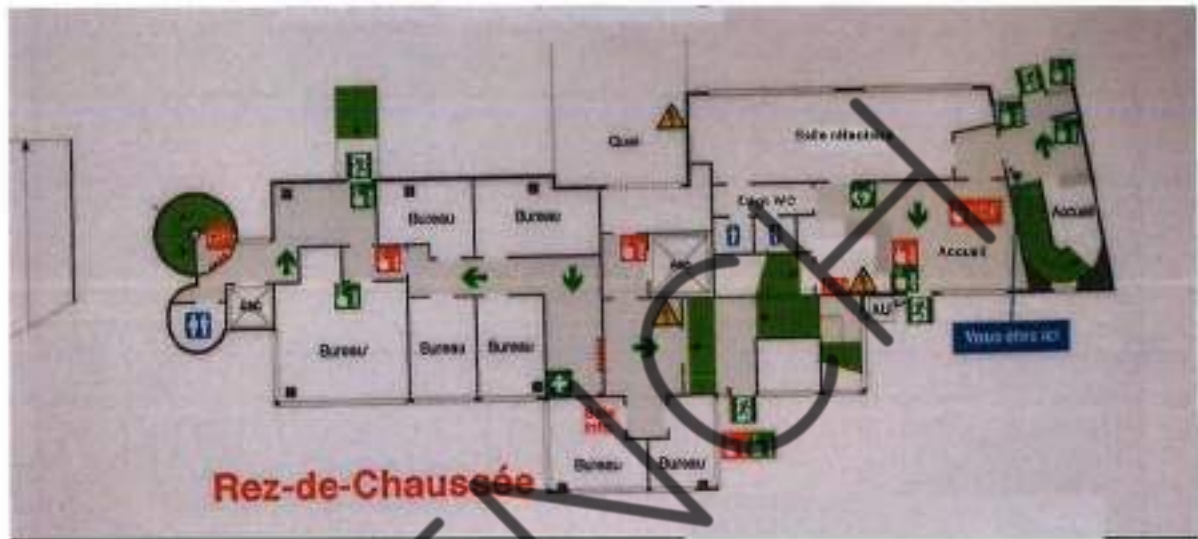


Aucun document n'a été mis en annexe

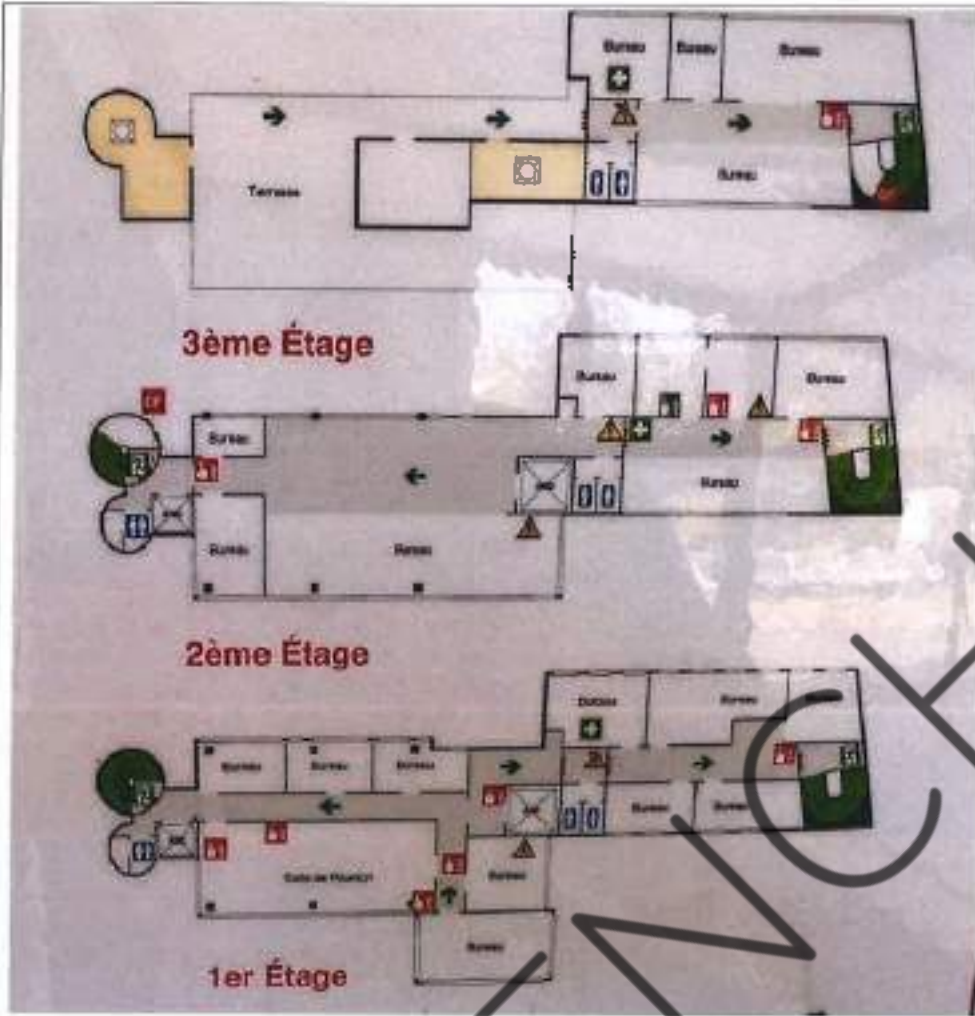


VEIN

Sous-sol



réc



1er - 2ème - 3ème

Dossier technique amiante



Immeuble bâti visité :
 Adresse :107-109, av. Gabriel Péri
 Code Postal :94170
 Ville :LE PERREUX-SUR-MARNE
 Précision :

Version du dossier :

Révision	Date	Objet
Version initiale	09/06/2023	Établissement du Dossier Technique

À conserver même après destruction

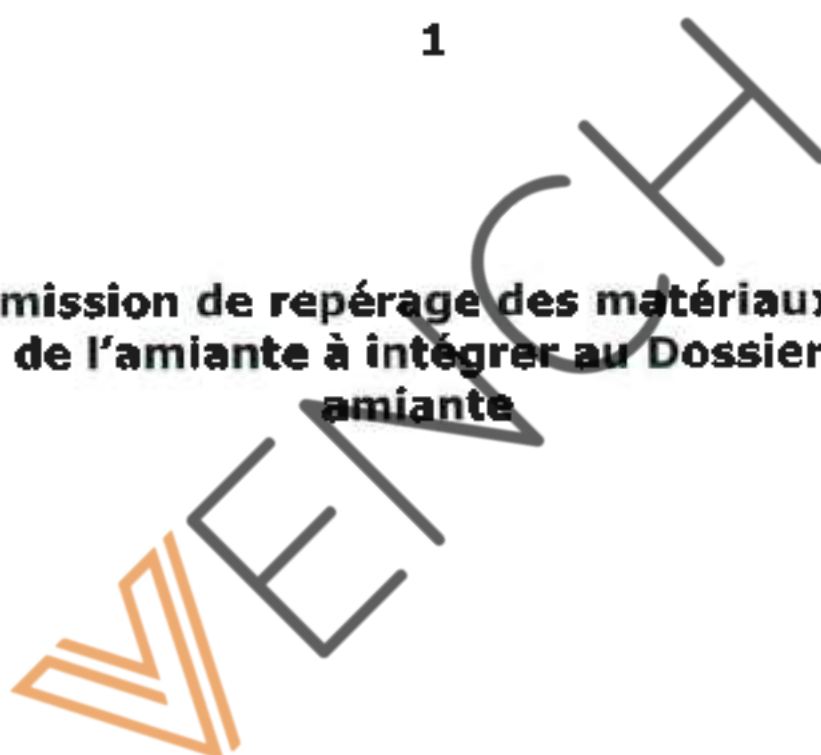
Sommaire du Dossier technique Amiante

1. Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique amiante
2. Résultat des évaluations périodiques
3. Suivi des travaux de retrait et de confinement de l'amiante
4. Fiche récapitulative du Dossier technique amiante
Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

VENCHT

1

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante à intégrer au Dossier technique
amiante**



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique « amiante »
(Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)**

Numéro de dossier : SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-
Date du repérage : SUR-MARNE/2023/4384
09/06/2023

Références réglementaires	
Textes réglementaires	Articles R. 1334-17, 18, 20 et 21 et R. 1334-23 et 24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique, Arrêtés du 17 et 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : 107-109, av. Gabriel Péri Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : , Lot numéro Immeuble complet Code postal, ville : 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE Section cadastrale et Parcelle(s) n° 25 & 26
Périmètre de repérage : Bâtiment RDC + 2 Bâtiment RDC + 3
Type de logement Fonction principale du bâtiment : Date de construction Immeubles complets Bureaux < 1997

Le propriétaire et le commanditaire	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : Adresse : 32, rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 PARIS
Le commanditaire	Nom et prénom : ... SEP KERNEUR Adresse : 13 AVENUE FOCH 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personnel(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	RIBEIRO Rui	Opérateur de repérage	DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte 1 - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	Obtention : 24/07/2022 Échéance : 23/07/2029 N° de certification : DT12094

Raison sociale de l'entreprise : Ariane Environnement (Numéro SIRET : 45290020200022)
Adresse : 16 Avenue de Fredy, 93250 VILLEMOMBLE
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA
Numéro de police et date de validité : 10882805304 - 01/01/2024

Le rapport de repérage	
Date d'émission du rapport de repérage :	09/06/2023, remis au propriétaire le 09/06/2023
Diffusion :	le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination :	le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 50 pages

Sommaire

- 1 **Les conclusions**
- 2 **Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 **La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intrusé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 **Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Plan et procédures de prélèvements
- 5 **Résultats détaillés du repérage**
 - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 **Signatures**
- 7 **Annexes**

1. - Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste A ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Panneaux et plaques (2ème 107 - Grand dégt; 2ème 107 - Bureau 1; 2ème 107 - Bureau 2; 3ème 107 - Palier)
Flocage (2ème 107 - Grand dégt; 2ème 107 - Bureau 1; 2ème 107 - Bureau 2; 2ème 107 - Bureau 3; 2ème 107 - dégt; 2ème 107 - Sanitaire; 2ème 107 - Placard; 2ème 107 - Bureau 4)
Calorifuge (trusses, coquilles, matelas...) (Toiture terrasse 107 - Chauffage)

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres...) (Parties extérieures) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
Conduit en fibres-ciment (rdc 107 - esc. vers s-sol) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
- des matériaux et produits de la liste B ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
 dalle de sol (rdc 109 - Dégt 2; rdc 109 - Dégt Asc; rdc 109 - Sas)

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

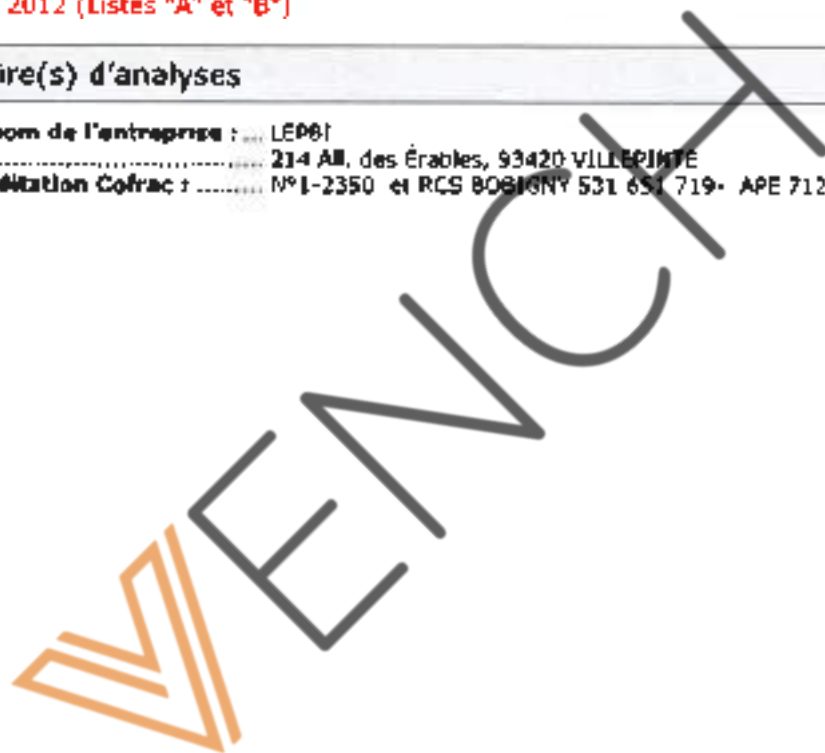
1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties de local	Raison
Tourelle terrasse 107 - Machinerie 1	Tourelle	Impossibilité d'entrer
Tourelle terrasse 107 - Machinerie 2	Tourelle	Impossibilité d'entrer
Tourelle terrasse 109 - Tourelle terrasse	Tourelle	Moyen d'accès insuffisant
Ensemble des locaux	Les plenums	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, nécessite la dépose de l'ensemble des faux plafonds
Zéna 107 - Bureau 4	Volume technique sous plancher	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, nécessite la dépose de l'ensemble des planchers technique
Sous sol 109 - Local centrale d'air	Tourelle	Impossibilité d'entrer

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B")

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... LEPSI
Adresse : 214 All. des Érables, 93420 VILLEPIETTE
Numéro de l'accréditation Cofrac : N°1-2350 et RCS BOBIGNY 531 651 719- APE 71206



3. - La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

La présente mission concerne le repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat de présence ou d'absence d'amiante établi en vue de la constitution du dossier technique amiante».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-17 et 18 du code de la construction et de l'habitation prévoit que «Les propriétaires des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation ainsi les propriétaires d'immeuble à usage autre que d'habitation y font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code de la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à éprouver
Placage, Carrelage, Feu plâtré	Placage
	Carrelage
	Feu plâtré

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à éprouver
1. Parties verticales extérieures	
Murs, Cloisons en maçonnerie (perforées et non perforées)	Enduits projetés
	Revêtements durs (plaques de ciment, carrelage)
	Revêtements durs (carrés-carrés)
	Enduits de plâtre (intérieur)
	Enduits de plâtre (intérieur-extérieur)
	Enduits de plâtre (extérieur)
Cloisons (légères et perforées), Cloisons et Cloches verticales	Tachets acoustiques
	Talonnets de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Planchers, Plancher à Chapeaux, Chapeaux et Cloches Horizontales	Enduits projetés
	Talonnets de cloisons ou de planchers
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, ventilation et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (eau, gaz, autres fluides)	Conduits
Cappes / volets coupe-feu	Enveloppes de câbles
	Cloches coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Bardages
	Acier (rouille)
Vide-croûtes	Joint de fissure
4. Éléments extérieurs	
Tolles	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couverture (composites)
	Accessoires de couverture (fibres-ciment)
Bardages et Bardage Béton	Bardages bois
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Plaques (composites)
Coudoirs, tables et tables	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

s-sol 109 - Accueil,	s-sol 107 - Cave Gde,
s-sol 109 - Dégt,	1er 107 - Palier,
s-sol 109 - Bureau 1,	1er 107 - Couloir,
s-sol 109 - Bureau 2,	1er 107 - Bureau 1,
s-sol 109 - Bureau 3,	1er 107 - Bureau 2,
s-sol 109 - Bureau 4,	1er 107 - Bureau 3,
s-sol 109 - Bureau 5,	1er 107 - Bureau 4,
s-sol 109 - Bureau 6,	1er 107 - Bureau 5,
s-sol 109 - Bureau 7,	1er 107 - Bureau 6,
s-sol 109 - Archives,	1er 107 - Bureau 7,
s-sol 109 - Bureau 8,	1er 107 - Bureau 8,
s-sol 109 - Local Archives 1,	1er 107 - Bureau 9,
s-sol 109 - Dégt 2,	1er 107 - Bureau 10,
s-sol 109 - W.C. 1,	1er 107 - Salle de réunion,
s-sol 109 - Local élect,	1er 107 - Sanitaires,
s-sol 109 - Sanitaire,	1er 109 - Dégagement,
s-sol 109 - W.C. 2,	1er 109 - Grand couloir,
s-sol 109 - Dégt parking,	1er 109 - Bureau 1,
s-sol 109 - parking,	1er 109 - Bureau 2,
s-sol 109 - Réserve 2,	1er 109 - Bureau 3,
s-sol 109 - Dégt 3,	1er 109 - Bureau 4,
s-sol 109 - Couloir,	1er 109 - Bureau 5,
s-sol 109 - Local archives 2,	1er 109 - Bureau 6,
s-sol 109 - Dégt 4,	1er 109 - Bureau 7,
s-sol 109 - Accès ventière,	1er 109 - Bureau 8,
rdc 109 - Circulation 1,	1er 109 - Bureau 9,
rdc 109 - Dégt 1,	1er 109 - Bureau 10,
rdc 109 - Sanitaire 1,	1er 109 - Salle de réunion,
rdc 109 - Entrée,	1er 109 - Sanitaires,
rdc 109 - Dégt 2,	2ème 107 - Palier,
rdc 109 - Bureau 1,	2ème 107 - Grand dégt,
rdc 109 - Couloir,	2ème 107 - Bureau 1,
rdc 109 - Bureau 2,	2ème 107 - Bureau 2,
rdc 109 - Bureau 3,	2ème 107 - Bureau 3,
rdc 109 - Dégt Asc,	2ème 107 - dégt,
rdc 109 - Sas,	2ème 107 - Sanitaire,
rdc 109 - Bureau 4,	2ème 107 - Placard,
rdc 109 - Bureau 5,	2ème 107 - Bureau 4,
rdc 109 - Bureau 6,	2ème 109 - Dégagement,
rdc 109 - Bureau 7,	2ème 109 - Sanitaire,
rdc 107 - Salle réfectoire,	2ème 109 - Salle de réunion,
rdc 107 - Dégt Salle,	3ème 107 - Palier,
rdc 107 - Accueil,	3ème 107 - Salle de réunion,
rdc 107 - Dégt WC,	3ème 107 - Dégt Sanitaire,
rdc 107 - Palier vers S/S,	3ème 107 - Sanitaire,
rdc 107 - Dégt vers s-sol,	3ème 107 - Bureau 1,
s-sol 107 - Local EDF,	3ème 107 - Bureau 2,
s-sol 107 - Cave,	3ème 107 - Bureau 3,
	Toiture terrasse 107 - Chauffage

Localisation	Description
s-sol 109 - Accès	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120 Porte vitrée Substrat : Aluminium
s-sol 109 - Dépt	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 1	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 2	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 3	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 4	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 5	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 6	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 7	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Bureau 8	Sol Substrat : parquet flottant Murs Substrat : cloisons amovibles Plafond Revêtement : faux plafond 60x120
s-sol 109 - Local Archives 1	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : Carrelé Revêtement : Peinture Plafond Substrat : béton Revêtement : Peinture
s-sol 109 - Archives	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : Carrelé Revêtement : Peinture Plafond Substrat : béton Revêtement : Peinture
s-sol 109 - Local Clair	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : Carrelé Revêtement : Peinture Plafond Substrat : béton Revêtement : Peinture
s-sol 109 - SALLE	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
s-sol 109 - W.C.	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
s-sol 109 - Dépt 2	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
s-sol 109 - Dépt parking	Sol Substrat : Béton Revêtement : peinture Murs Substrat : béton Revêtement : Peinture Plafond Substrat : béton
s-sol 109 - parking	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : béton et pierre Plafond Substrat : Béton
s-sol 109 - Réserve 2	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : carreaux de plâtre Plafond Substrat : béton
s-sol 109 - Dépt 1	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : béton Plafond Substrat : Béton
s-sol 109 - Coffre	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : carrelage Plafond Substrat : béton
s-sol 109 - W.C. 1	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Béton Revêtement : Peinture Plafond Substrat : béton Revêtement : faux plafond
s-sol 109 - Local Archives 2	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : béton Plafond Substrat : béton
s-sol 109 - Dépt 1	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : béton et carrelage Plafond Substrat : béton
s-sol 109 - Accès Verrière	Sol Substrat : PVC Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Substrat : polycarbonate Vitrerie Substrat : Aluminium

Localisation	Description
rdc 109 - Circulation 1	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Vantiers Substrat : Acryliques
rdc 109 - Sanitaire 1	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Carrelage Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture
rdc 109 - Entrée	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture
rdc 109 - Bureau 1	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : cloison amovible Plafond Revêtement : faux plafond 60x60
rdc 109 - Couloir	Sol Revêtement : Moquette collée Murs Substrat : cloison amovible Plafond Revêtement : faux plafond 60x60
rdc 109 - Bureau 2	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : cloison amovible Plafond Revêtement : faux plafond 60x60
rdc 109 - Bureau 3	Sol Revêtement : Moquette collée Murs Substrat : cloison amovible Plafond Revêtement : faux plafond 60x60
rdc 109 - Dépt Asc	Sol Revêtement : Dalles plastiques noires Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
rdc 109 - Sacs	Sol Revêtement : Dalles plastiques noires Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
rdc 109 - Oégt 1	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : cloison amovible Plafond Revêtement : faux plafond
rdc 109 - Dépt 2	Sol Revêtement : Dalles plastiques noires Murs Substrat : cloison amovible Plafond Revêtement : faux plafond
rdc 109 - Bureau 4	Sol Revêtement : Dalles plastiques beige Murs Substrat : cloison amovible Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
rdc 109 - Bureau 5	Sol Revêtement : Dalles plastiques beige Murs Substrat : cloison amovible Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
rdc 109 - Bureau 6	Sol Revêtement : Moquette collée Murs Substrat : cloison amovible Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
rdc 109 - Bureau 7	Sol Revêtement : Moquette collée Murs Substrat : cloison amovible Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
2ème 107 - Dépt Sanitaire	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Carrelage et peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture
2ème 107 - Bureau 1	Sol Revêtement : Moquette collée Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture
2ème 107 - Bureau 2	Sol Revêtement : Moquette collée Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture
2ème 107 - Passer	Sol Revêtement : Dalles plastiques Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture
2ème 107 - Grand oégt	Sol Substrat : plancher technique Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : faux plafond
2ème 107 - Bureau 8	Sol Substrat : plancher technique Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : faux plafond
2ème 107 - Bureau 2	Sol Substrat : plancher technique Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : faux plafond
2ème 107 - Bureau 3	Sol Substrat : plancher technique Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : faux plafond
2ème 107 - dépt	Sol Substrat : plancher technique Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Revêtement : faux plafond
2ème 107 - Sanitaire	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture et carrelage Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture
2ème 107 - Bureau 8	Sol Substrat : plancher technique Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : faux plafond

Localisation	Description
n.c. 107 - Salle réfectoire	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : plafond suspendu "luxalon"
n.c. 107 - Accueil	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : faux plafond + "luxalon"
n.c. 107 - Dép. WC	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : faux plafond
n.c. 107 - éq. vers s/sol	Sol Substrat : ciment Murs Substrat : Plâtre Revêtement : peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
s-sol 107 - Local EDF	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : béton Plafond Substrat : béton
s-sol 107 - Cave	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : béton Plafond Substrat : Béton
s-sol 107 - Cnm 108	Sol Substrat : Béton Murs Substrat : béton Plafond Substrat : béton
n.c. 107 - Dép. salle	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : plafond suspendu "luxalon"
n.c. 107 - Objets vers s-sol	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : plafond suspendu "luxalon"
n.c. 107 - Pâlier vers S/S	Sol Substrat : Carrelage Murs Substrat : Plâtre Revêtement : toile peinte Plafond Revêtement : plafond suspendu "luxalon"
1er 107 - Pâlier	Sol Revêtement : Dalles plastiques Mur Substrat : Plâtre Revêtement : peinture Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Couloir	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 1	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 2	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 3	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 4	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 5	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 6	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 7	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 8	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 9	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Bureau 10	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Salle de réunion	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 107 - Sanitaires	Sol Revêtement : Carrelage Mur Substrat : Plâtre Revêtement : peinture et talence Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
1er 109 - Dépassement	Sol Substrat : Carrelage Mur Substrat : Plâtre Revêtement : peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
1er 109 - Grand couloir	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 1	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond

Localisation	Description
1er 109 - Bureau 2	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 3	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 4	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 5	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 6	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 7	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 8	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 9	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Bureau 10	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Salle de réunion	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
1er 109 - Sanitaires	Sol Revêtement : Carrelage Mur Substrat : Plâtre Revêtement : peinture et faïence Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
2ème 109 - Dépayement	Sol Revêtement : Plâtre Mur Substrat : Plâtre Revêtement : peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
2ème 106 - Sanitaires	Sol Substrat : Carrelage Mur Substrat : Plâtre Revêtement : Carrelage Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
2ème 109 - Salle de réunion	Sol Substrat : Plancher technique Mur Substrat : Cloisons amovibles Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
Forêt fermée 107 - Chauffage	Sol Substrat : Béton Mur Substrat : béton Plafond Substrat : béton
3ème 107 - Salle de réunion	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Plâtre Revêtement : colle peinte Plafond Revêtement : faux-plafond
3ème 107 - Palais	Sol Revêtement : dalles de sol plastique Mur Substrat : Plâtre Revêtement : Peinture Plafond Substrat : dalles de faux-plafond
3ème 107 - Sanitaires	Sol Substrat : Carrelage Mur Substrat : béton Revêtement : peinture et faïence Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
3ème 107 - Bureau 3	Sol Revêtement : Moquette collée Mur Substrat : Plâtre Revêtement : peinture Plafond Substrat : Plâtre Revêtement : peinture
2ème 107 - Plaza	Sol Substrat : Carrelage Mur Substrat : Plâtre Revêtement : peinture

4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents reçus
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble testé et leur sécurité	oui
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	non

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 09/06/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 09/06/2023

Heure d'arrivée : 09 h 30

Durée du repérage : 05 h 30

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Me KERNEUR

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Cambres ou toitures accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. - Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Identification des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (Justification)	Statut de conservation	Commentaires
2ème 107 - Grand dégr; 2ème 107 - Bureau 1; 2ème 107 - Bureau 2; 2ème 107 - Peller	Identifiant: ZPSO-002 Réf. échantillon: PR002 Description: Panneaux et plaques Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie à sonder: Panneaux et plaques Localisation sur croquis: Non	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		Néant
2ème 107 - Grand dégr; 2ème 107 - Bureau 1; 2ème 107 - Bureau 2; 2ème 107 - Bureau 3; 2ème 107 - dégr; 2ème 107 - Sanitaire; 2ème 107 - Peller; 2ème 107 - Bureau 4	Identifiant: ZPSO-003 Réf. échantillon: PR003 Description: Placage Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Placage Partie à sonder: Placage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Forçage terrasse 107 - Chauffage	Identifiant: ZPSO-004 Réf. échantillon: PR004 Description: Câbles (tresses, équivalents, matériels...) Composant de la construction: 5 - Conduits et équipements intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, écoulement, autres fluides) Partie à sonder: Câbles (tresses, équivalents, matériels...)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Identification des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (Justification)	Statut de conservation	Commentaires
rdc 109 - Dégr 2, rdc 109 - Dégr; Asc; rdc 109 - Sca	Identifiant: ZPSO-001 Réf. échantillon: PR001 Description: Dalle de sol Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Dalle de sol Localisation sur croquis: Non	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		Néant
Parties extérieures	Identifiant: ZPSO-005 Description: Plaques de fibres-ciment (aléas, coffres...) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Plaques de fibres-ciment (aléas, coffres...) Localisation sur croquis: ZPSO-005	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-III-RE)	
rdc 107 - asc vers 2-01	Identifiant: ZPSO-006 Description: Conduit en fibres-ciment Composant de la construction: 7 - Conduits et accès internes - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, écoulement, autres fluides) Partie à sonder: Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis: ZPSO-006	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-III-RE)	

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, état de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (Justification)	État de conservation** et préconisations*	Photo
Parties extérieures	<p>Identifiant: ZPSO-005</p> <p>Description: Plaque de fibres-ciment (plâtres, coffres...)</p> <p>Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et façades - Niveaux 0 et soubassement</p> <p>Partie à sonder: Plaque de revêtement (plâtres, coffres...)</p> <p>Liste selon annexe 13-9 du CSP: B</p> <p>Localisation sur croquis: ZPSO-005</p>	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	<p>Matériau non dégradé</p> <p>Résultat: CR**</p> <p>Préconisations: Il est recommandé de réaliser une étude ou périodique.</p>	
rdc 107 - esc. vers s-sol	<p>Identifiant: ZPSO-006</p> <p>Description: Conduit en fibres-ciment</p> <p>Composant de la construction: 4 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Partie à sonder: Conduit en fibres-ciment</p> <p>Liste selon annexe 13-9 du CSP: B</p> <p>Localisation sur croquis: ZPSO-006</p>	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	<p>Matériau non dégradé</p> <p>Résultat: EP**</p> <p>Préconisations: Il est recommandé de réaliser une étude ou périodique.</p>	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe 7.4 de ce présent rapport
 ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
rdc 109 - dég. 2; rdc 109 - Dég. Asc, rdc 109 - Spa	<p>Identifiant: ZPSO-001</p> <p>Ref. échantillon: PR001</p> <p>Description: Dalle de sol</p> <p>Composant de la construction: 5 - Planchers et produits finis (peintures - revêtements de sols)</p> <p>Partie à sonder: Dalle de sol</p> <p>Liste selon annexe 13-9 du CSP: B</p> <p>Localisation sur croquis: Non</p>
2ème 107 - Grand dég.; 2ème 107 - Bureau 1, 2ème 107 - Bureau 2; 3ème 107 - Palier	<p>Identifiant: ZPSO-002</p> <p>Ref. échantillon: PR002</p> <p>Description: Planchers et plaques</p> <p>Composant de la construction: 4 - Planchers et faux plafonds - Planchers</p> <p>Partie à sonder: Planchers et plaques</p> <p>Liste selon annexe 13-9 du CSP: A</p> <p>Localisation sur croquis: Non</p>
2ème 107 - Grand dég.; 2ème 107 - Bureau 1, 2ème 107 - Bureau 2; 2ème 107 - Bureau 3; 2ème 107 - dég.; 2ème 107 - Sanitaires; 2ème 107 - Flocage; 2ème 107 - Bureau 4	<p>Identifiant: ZPSO-003</p> <p>Ref. échantillon: PR003</p> <p>Description: Flocage</p> <p>Composant de la construction: 4 - Planchers et faux plafonds - Planchers</p> <p>Partie à sonder: Flocage</p> <p>Liste selon annexe 13-9 du CSP: A</p>
Toiture terrasse 107 - Chauffone	<p>Identifiant: ZPSO-004</p> <p>Ref. échantillon: PR004</p> <p>Description: Coffre-tige (laines, cailloux, matériaux...)</p> <p>Composant de la construction: 6 - Conduits et accessoires extérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)</p> <p>Partie à sonder: Coffre-tige (laines, cailloux, matériaux...)</p> <p>Liste selon annexe 13-9 du CSP: B</p>

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description	Justification
Néant	-	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON** (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **VILLEMOMBLE**, le **09/06/2023**

Par : **RIBEIRO Rui**



VILLEMOMBLE

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre maire ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinde.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

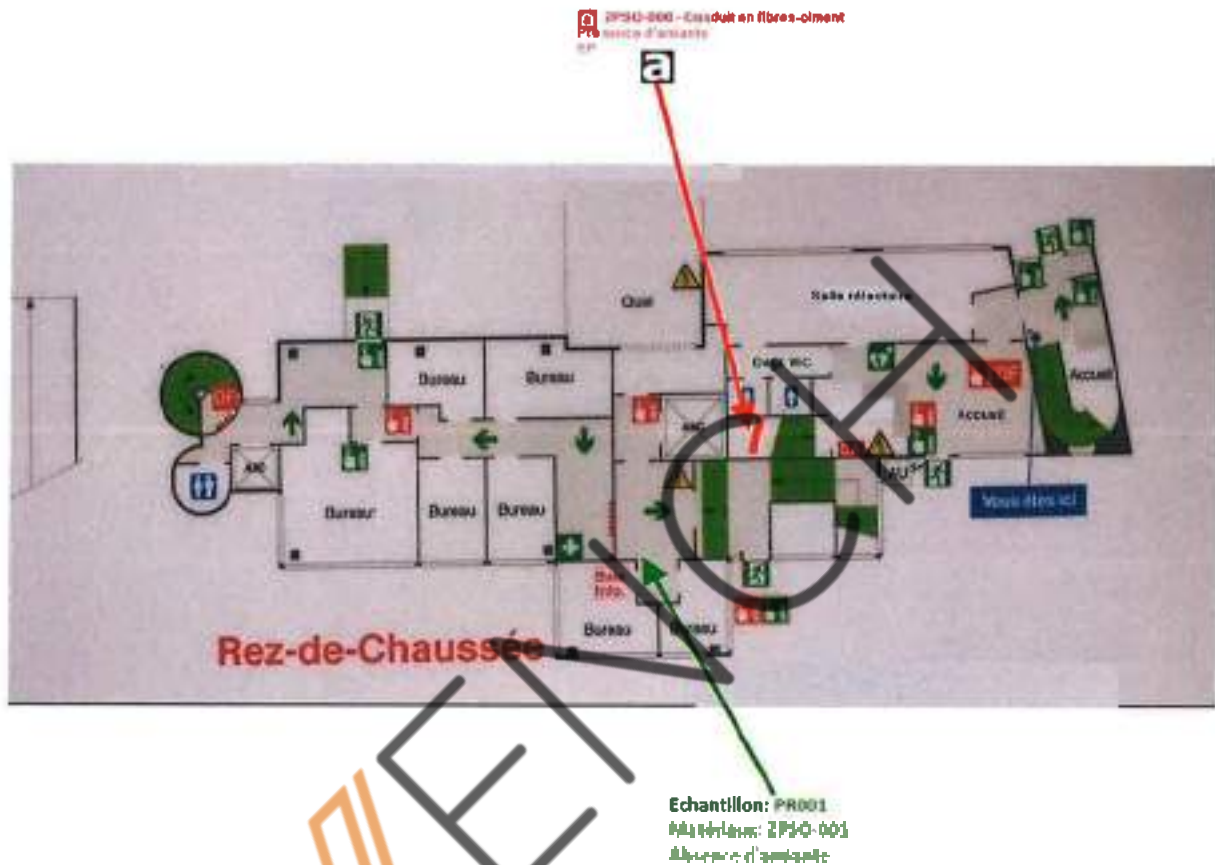
- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



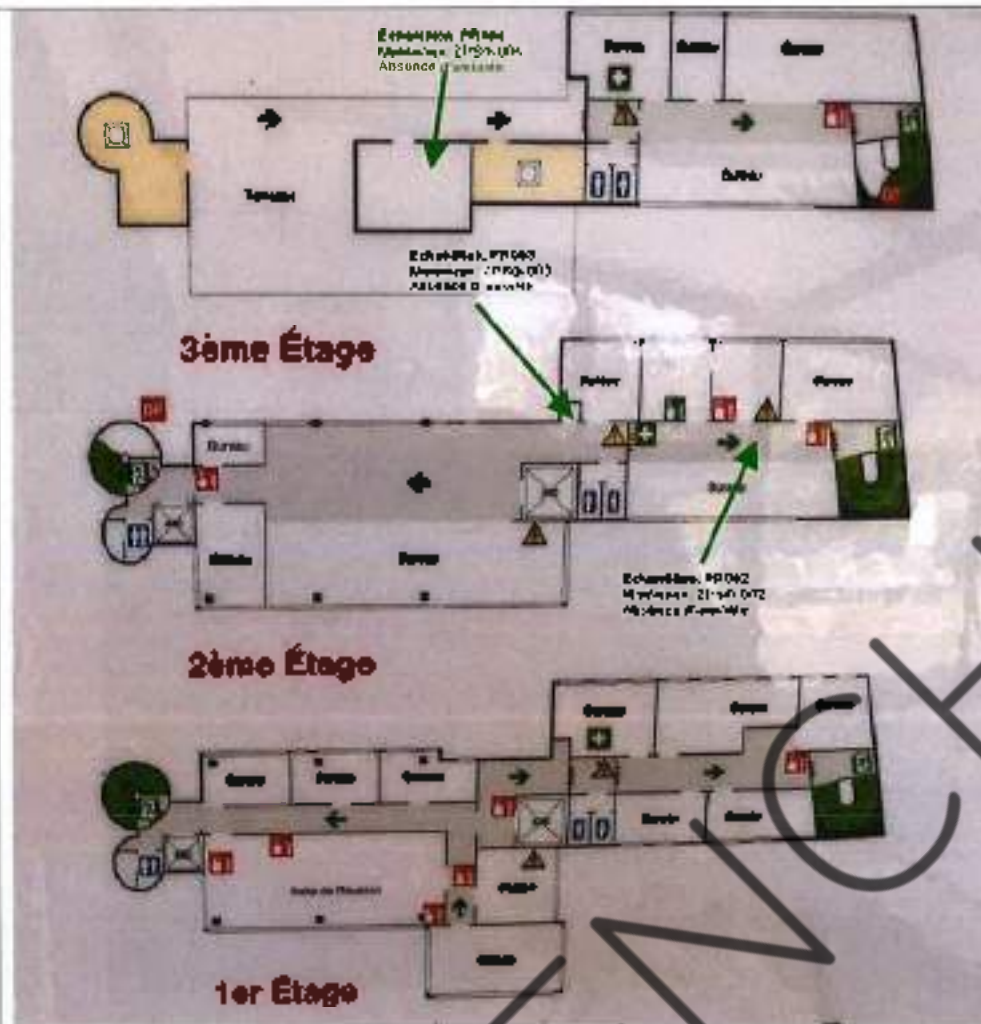
sous-sol

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SVLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE



ndc

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE



1er - 2ème - 3ème

Plancha (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109. av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE



Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SVLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE



Planche (croquis) de repérage technique effectuée par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RISSIRO Reil
Dossier n° SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

Légende


	Conduit en fibre-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : SNC SYLT-PERRI-PERREUX Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
	Conduit autre que fibre-ciment		Carrelage	
	Bandes		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibre-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	


Photos

	<p>Photo n° PhA001 Localisation : Dc 107 - esc. vers s-sol Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis : ZPSO-006</p>
	<p>Photo n° PhA002 Localisation : Parties extérieures Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres...) Description : Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres...) Localisation sur croquis : ZPSO-005</p>

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties de composant	Description	Photo
ZPSC-001-PR001	n°c 109 - Degl Asc	5 - Planchers et poutres techniques - Revêtements de sols	Dalle de sol	Dalle de sol Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées	
ZPSC-002-PR002	2ème 107 - Grand côté	4 - Plafonds et murs plâtrés - Faux plafonds	Panneaux de plâtres	Panneaux et plaques Commentaire prélèvement - Plafond - faux plafond Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées	
ZPSC-003-PR003	2ème 107 - Petit côté	4 - Plafonds et murs plâtrés - Plafonds	Flocage	Flocage Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées	

Identifiant et prélevement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
ZPSO 001-0004	Totum technique L07 - Chauffage	6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, huile, échappement, autres fluides)	Cableage (câbles, câbles, minis...)	Câbles (tresses, câbles, câbles...) Analyse & réalisation Toutes les couches mélangées	

Copie des rapports d'essais :

VENNCHT



Détection et Identification de l'amiante
délibérément ajouté dans les matériaux et produits
manufacturés



Accréditation N° 14021
Perce (accréditation en
www.cofrac.fr)

Rapport d'essai : D23-10483 V0

Donneur d'ordre	CPEE - ARIANE ENVIRONNEMENT 16 Avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE		
Réf. Affaire	SNC SYLT PERRI PERREUX - 107 Av. Gabriel Péri - 94170 Le Perreux-sur-Marne	Date de réception	16-08-2023
Réf. Dossier	SNC SYLT PERRI PERREUX - 107 Av. Gabriel Péri - 94170 Le Perreux-sur-Marne	Date d'analyse	21-06-2023

Tout demandeur ayant un résultat rendu est considéré au préalable comme acquiesçant avec à l'essai analysé. Toute non-conformité émise par le laboratoire à la réception des échantillons est notifiée sur l'accusé de réception. Toute non-conformité émise par le laboratoire est notifiée dans le rapport sous forme de réserves. L'analyse peut être effectuée sous les deux techniques MCLP et META. Dans le cas d'un résultat négatif par la technique MCLP, une analyse complémentaire par META doit être mise en œuvre par le laboratoire.

Technique MCLP : L'analyse qualitative d'amiante par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) est réalisée selon la norme NF EN 1846 (Appendice 2), cette technique ne permet de détecter que des fibres également observables de diamètre supérieur ou égal à 2 µm. La limite de détection garantie par les laboratoires ACT ENV est de 10 fibres par MCLP par MCLP et occasionnellement par les fibres occasionnellement observables. Dans le cas d'une analyse négative - Amiante non détecté - par cette méthode, le couche peut contenir une teneur inférieure à la limite de 0,1% de fibres d'amiante également observables. Pour les produits manufacturés, les couches formées à des agents délibérément ajoutés sont considérées exclusivement de fibres, deux analyses par MCLP doivent être effectuées pour conclure sur un résultat négatif, une analyse complémentaire en META peut être effectuée en cas de doute sur l'information précisant un usage de consommation.

Préparation META : Pour les produits et matériaux dans lesquels l'amiante a été ajouté délibérément, une préparation pour analyse META est effectuée par couche détachable. Les composants d'essai simultanément dans le même descripteur de couche et/ou par des séparés physiquement lors de la préparation, ils sont considérés techniquement indissociables, leur préparation est effectuée avec des quantités équivalentes. Les préparations sont effectuées selon la méthode interne de laboratoire.

Analyse META : L'analyse qualitative d'amiante par Microscopie Électronique à Transmission Analytique (META) est effectuée conformément aux parties utiles de la norme NF EN 1846 pour les produits et matériaux dans lesquels l'amiante a été ajouté délibérément. La limite de détection garantie par le laboratoire est de 0,1% en masse pour les couches ou les composants analysés individuellement et pour les couches indissociables préparées avec quantités équivalentes. Dans le cas d'une analyse négative - Amiante non détecté - par cette méthode, le couche ou le composant peut contenir une teneur inférieure à la limite de détection garantie de l'essai. L'analyse par META des produits et matériaux dans lesquels l'amiante a été ajouté délibérément doit être effectuée sur 2 grilles issues de la préparation de la couche ou composant pour garantir la fiabilité d'analyse dans le couple de composition.

Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction est interdite sans autorisation écrite sous sa forme intégrale. Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole (*) sont couverts par l'accréditation du (des) laboratoire(s) les ayant réalisés. Les résultats obtenus par le client sont sous sa seule et unique responsabilité dans l'évaluation dossier et l'absence d'avis de non-responsabilité et ne peuvent engager la responsabilité du laboratoire.

Légende
No 6 : Numéro d'essai
No 5 : Numéro de support
(pour MCLP ou grille MCLP)

T1 : Traitement
ES : Essai par couche
M1 : Grille de l'analyse
AC : Analyse d'essai

Document de référence :
NF EN 1846 (partie 2)
NF EN 1846 (partie 2)
NF EN 1846 (partie 2)
NF EN 1846 (partie 2)

Analyses	Valeur	Date et lieu	Historique du rapport
META : M1 MCLP : M1	Mohamed BE Mohamed BE 	Villeprieux le 21/06/2023	M1 - Rapport d'essai initial



Détection et identification de l'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés

Rapport d'Etat - 025-1080136

Données client			Caractéristiques (1)					Observations	Obs
Réf. Ach.	Description	Localisation	N° de prod.	Composition chimique	h	Enduitage, No. E, No. D			
1	Dalle de	HDC	025-1080136-1	C1 : Dalle Thermoplastique 60x60	60	META 1, 2	C1 Faux plafond avec fibre de verre	-	
2	Dalle plâtre	-	025-1080136-2	C1 : Mastic Fibre Béton C2 : Plâtre, Eau, Plâtre	60	META 1, 2	C1 Faux plafond avec fibre de verre	Obs	
3	Plaque	-	025-1080136-3	C1 : Mastic Fibre Béton C2 : Plâtre, Eau, Plâtre	60	META 1, 2	C1 Faux plafond avec fibre de verre	Obs	
4	Câblage	Chauffage	025-1080136-4	C1 : Mastic Fibre Béton	-	MOTA 1, 2	C1 Faux plafond avec fibre de verre	-	
				C2 : Plâtre, Eau, Plâtre					

Réf. Ach.	Couche	Résumé de l'Observation
025-1080136-1	C1 : Dalle Thermoplastique 60x60 C2 : Plâtre, Eau, Plâtre	Faux plafond avec fibre de verre
025-1080136-2	C1 : Mastic Fibre Béton C2 : Plâtre, Eau, Plâtre	Faux plafond avec fibre de verre
025-1080136-3	C1 : Mastic Fibre Béton C2 : Plâtre, Eau, Plâtre	Faux plafond avec fibre de verre

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

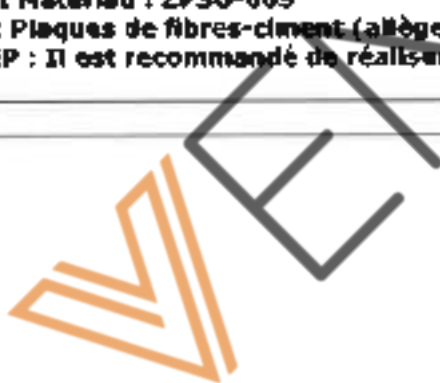
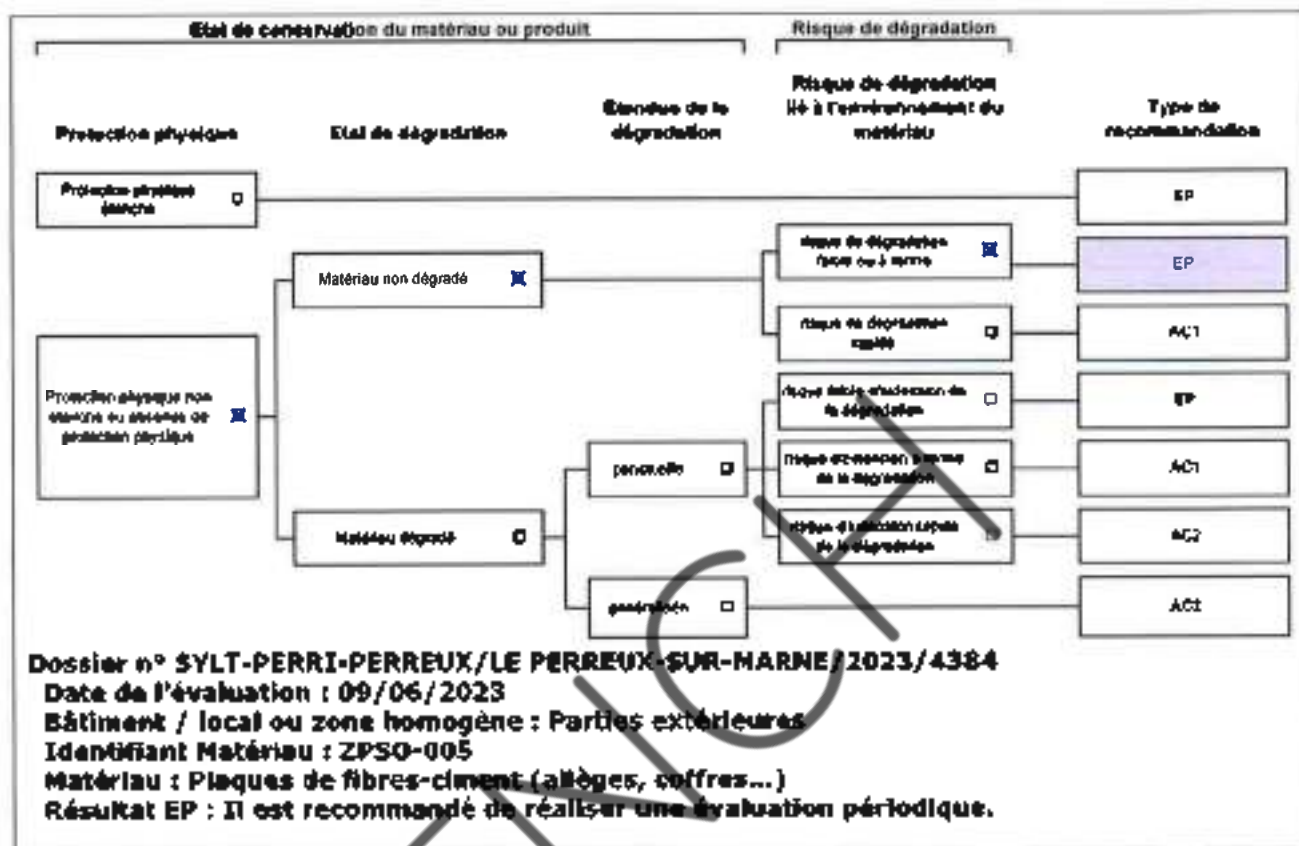
Fort	Moyen	Faible
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres, ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

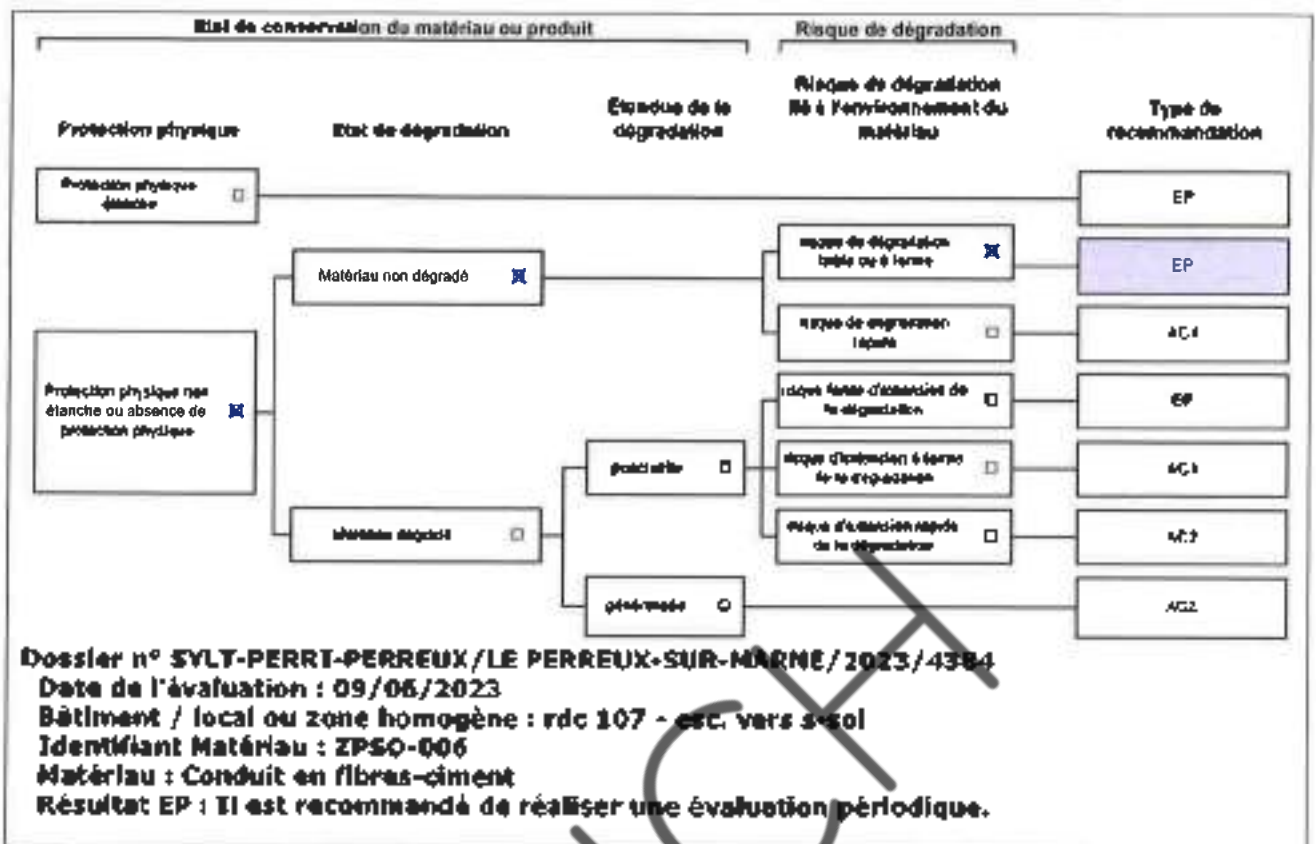
2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex :	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans

industriel, gymnase, discothèque...).	supermarché, piscine, théâtre...).	un local utilisé à des activités tertaires passives.
---------------------------------------	------------------------------------	--

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B





Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

I. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc.) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La situation des matériaux ou produits liés à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux ou d'objets, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc.

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 31 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8711-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 : Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune utilisation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de deux mois, des travaux à réaliser et de l'échec envisagé.

Article R. 1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conduire à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conduire à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au 1) (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restent accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents

VENNCHT

2

Résultat des évaluations périodiques

VENOCHT

Evaluation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

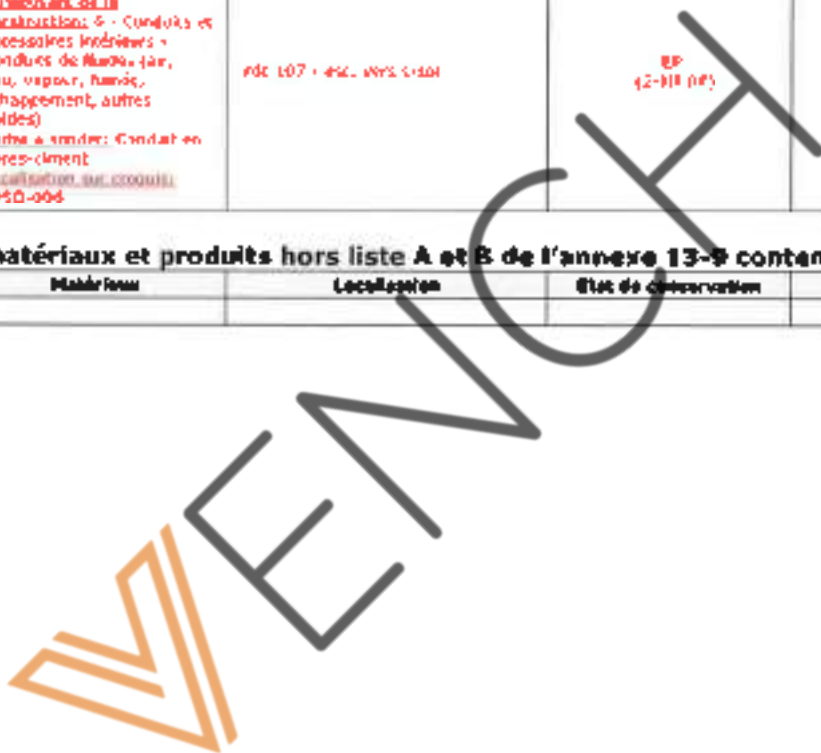
Date de la visite	Matériau	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement
-------------------	----------	--------------	----------------------	---------------------------

Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement
09/06/2023	<p>Identifiant: ZPSO-005 Description: Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres...) Composant de la construction: 7 - Panos verticaux extérieurs et façades - Murs/maçonneries extérieures Partie à visiter: Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres...) Localisation sur croquis: ZPSO-005</p>	Parbes extérieures	EP (2-III AFI)	
	<p>Identifiant: ZPSO-006 Description: Conduits en fibres-ciment Composant de la construction: 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de Mur/Plafond, eau, vapeur, humidité, échappement, autres (Buldes) Partie à visiter: Conduits en fibres-ciment Localisation sur croquis: ZPSO-006</p>	rdc 107 - asc. vers 1101	EP (2-III AFI)	

Evaluation des matériaux et produits hors liste A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièrement
-------------------	----------	--------------	----------------------	---------------------------



3

Suivi des travaux de retrait et de confinement de l'amiante



Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

Matériaux et produits hors liste A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

VENNCHT

4

Fiche récapitulative du Dossier technique amiante

VENGHT

Fiche récapitulative du [REDACTED] miante »

Référence du présent D
Norme méthodologique employ
Date de créati

Historique des dates de mise à jour

Révision	Date	Objet

Informations : cette fiche présente les informations minimales devant être contenues dans la fiche récapitulative mentionnée dans l'arrêté du 12 et 21 décembre 2012, du 26 juin 2013 ainsi qu'à l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique, à charge pour le propriétaire de compléter par toutes informations utiles et spécifiques aux bâtiments concernés.

Toutes les rubriques mentionnées ci-après sont à renseigner. Une fiche récapitulative est renseignée par DTA et par Immeuble bâti.

La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante. Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à la découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1. - Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Val-de-Marne

Adresse : 107-109, av. Gabriel Péri

Commune : 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

Section cadastrale (s), Parcelle(s) n° 25 & 26

Désignation et situation du ou des lots de propriété :

, Lot numéro Immeuble complet

Périmètre de repérage : ... Bâtiment RDC + 2

Bâtiment RDC + 3

Date de construction : < 1997

Fonction principale du bâtiment : Bureaux

Désignation de la personne détenant le dossier technique « amiante »

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Détenteur du dossier technique amiante :

Nom et prénom : SCP KERNEUR

Adresse : 13 AVENUE FOCH

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Modalités de consultation :

.....
.....

2. – Rapports de repérage

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage
SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384	09/06/2023	Ariane Environnement RIBÉTRO RUI	Repérage des matériaux de la liste A et B au titre de l'article R1334-20 et 21 du code de la santé publique

Observations :
Néant

3. – Liste des locaux ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Numéro de rapport de repérage	Liste des locaux visités	Liste des pièces non visitées
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R1334-20 du code de la santé publique	SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384	<p>s-sol 109 - Accueil, s-sol 109 - Dégt, s-sol 109 - Bureau 1, s-sol 109 - Bureau 2, s-sol 109 - Bureau 3, s-sol 109 - Bureau 4, s-sol 109 - Bureau 5, s-sol 109 - Bureau 6, s-sol 109 - Bureau 7, s-sol 109 - Archives, s-sol 109 - Bureau 8, s-sol 109 - Local Archives 1, s-sol 109 - Dégt 7, s-sol 109 - W.C. 1, s-sol 109 - Local élect, s-sol 109 - Sanitaire, s-sol 109 - W.C. 2, s-sol 109 - Dégt parking, s-sol 109 - parking, s-sol 109 - Réserve 2, s-sol 109 - Dégt 3, s-sol 109 - Couloir, s-sol 109 - Local archives 2, s-sol 109 - Dégt 4, s-sol 109 - Accès vernière, rdc 109 - Circulation 1, rdc 109 - Dégt 1, rdc 109 - Sanitaire 1, rdc 109 - Entrée, rdc 109 - Dégt 2, rdc 109 - Bureau 1, rdc 109 - Couloir, rdc 109 - Bureau 2, rdc 109 - Bureau 3, rdc 109 - Dégt Asc, rdc 109 - Sas, rdc 109 - Bureau 4, rdc 109 - Bureau 5, rdc 109 - Bureau 6, rdc 109 - Bureau 7, rdc 107 - Salle réfectoire, rdc 107 - Dégt Salle, rdc 107 - Accueil, rdc 107 - Dégt WC, rdc 107 - Palier vers S/S, rdc 107 - Dégt vers s-sol, rdc 107 - esc. vers s-sol, s-sol 107 - Local EDF, s-sol 107 - Cave, s-sol 107 - Cave Gde, 1er 107 - Palier, 1er 107 - Couloir, 1er 107 - Bureau 1, 1er 107 - Bureau 2, 1er 107 - Bureau 3, 1er 107 - Bureau 4, 1er 107 - Bureau 5, 1er 107 - Bureau 6, 1er 107 - Bureau 7, 1er 107 - Bureau 8, 1er 107 - Bureau 9, 1er 107 - Bureau 10, 1er 107 - Salle de réunion, 1er 107 -</p>	<p>Toiture terrasse 107 - Machinerie 1 (Impossibilité d'entrer), Toiture terrasse 107 - Machinerie 2 (Impossibilité d'entrer), Toiture terrasse 109 - Toiture terrasse (Moyen d'accès insuffisant)</p>

		<p>Sanitaires, 1er 109 - Dégagement, 1er 109 - Grand couloir, 1er 109 - Bureau 1, 1er 109 - Bureau 2, 1er 109 - Bureau 3, 1er 109 - Bureau 4, 1er 109 - Bureau 5, 1er 109 - Bureau 6, 1er 109 - Bureau 7, 1er 109 - Bureau 8, 1er 109 - Bureau 9, 1er 109 - Bureau 10, 1er 109 - Salle de réunion, 1er 109 - Sanitaires, 2ème 107 - Palier, 2ème 107 - Grand dégt, 2ème 107 - Bureau 1, 2ème 107 - Bureau 2, 2ème 107 - Bureau 3, 2ème 107 - dégt, 2ème 107 - Sanitaire, 2ème 107 - Placard, 2ème 107 - Bureau 4, 2ème 109 - Dégagement, 2ème 109 - Sanitaire, 2ème 109 - Salle de réunion, 2ème 107 - Palier, 3ème 107 - Salle de réunion, 3ème 107 - Dégt Sanitaire, 3ème 107 - Sanitaire, 3ème 107 - Bureau 1, 3ème 107 - Bureau 2, 3ème 107 - Bureau 3, Toiture terrasse 107 - Chauffage</p>	
<p>Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R1334-21 du code de la santé publique</p>	<p>SYLT-PERRET-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384</p>	<p>s-sol 109 - Accueil, s-sol 109 - Dégt, s-sol 109 - Bureau 1, s-sol 109 - Bureau 2, S-Sol 109 - Bureau 3, s-sol 109 - Bureau 4, s-sol 109 - Bureau 5, s-sol 109 - Bureau 6, s-sol 109 - Bureau 7, s-sol 109 - Archives, S-Sol 109 - Bureau 8, s-sol 109 - Local Archives 1, s-sol 109 - Dégt 2, s-sol 109 - W.C. 1, s-sol 109 - Local élect, s-sol 109 - Sanitaire, s-sol 109 - W.C. 2, s-sol 109 - Dégt parking, s-sol 109 - parking, s-sol 109 - Réserve 2, s-sol 109 - Dégt 3, s-sol 109 - Couloir, s-sol 109 - Local archives 2, s-sol 109 - Dégt 4, s-sol 109 - Accès vertère, rdc 109 - Circulation 1, rdc 109 - Dégt 1, rdc 109 - Sanitaire 1, rdc 109 - Entrée, rdc 109 - Dégt 2, rdc 109 - Bureau 1, rdc 109 - Couloir, rdc 109 - Bureau 2, rdc 109 - Bureau 3, rdc 109 - Dégt Asc, rdc 109 - Sas, rdc 109 - Bureau 4, rdc 109 - Bureau 5, rdc 109 - Bureau 6, rdc 109 - Bureau 7, rdc 107 - Salle réfectoire, rdc 107 - Dégt Salle, rdc 107 - Accueil, rdc 107 - Dégt WC, rdc 107 - Palier vers S/S, rdc 107 - Dégt vers s-sol, rdc 107 - esc. vers s-sol, s-sol 107 - Local EDF, s-sol 107 - Cave, s-sol 107 - Cave Gde, 1er 107 - Palier, 1er 107 - Couloir, 1er 107 - Bureau 1, 1er 107 - Bureau 2, 1er 107 - Bureau 3,</p>	<p>Toiture terrasse 107 - Machinerie 1 (Impossibilité d'entrer), Toiture terrasse 107 - Machinerie 2 (Impossibilité d'entrer), Toiture terrasse 109 - Toiture terrasse (Moyan d'accès insuffisant)</p>


Autres repérages (préciser) :		<p>1er 107 - Bureau 4, 1er 107 - Bureau 5, 1er 107 - Bureau 6, 1er 107 - Bureau 7, 1er 107 - Bureau 8, 1er 107 - Bureau 9, 1er 107 - Bureau 10, 1er 107 - Salle de réunion, 1er 107 - Sanitaires, 1er 109 - Dégagement, 1er 109 - Grand couloir, 1er 109 - Bureau 1, 1er 109 - Bureau 2, 1er 109 - Bureau 3, 1er 109 - Bureau 4, 1er 109 - Bureau 5, 1er 109 - Bureau 6, 1er 109 - Bureau 7, 1er 109 - Bureau 8, 1er 109 - Bureau 9, 1er 109 - Bureau 10, 1er 109 - Salle de réunion, 1er 109 - Sanitaires, 2ème 107 - Palier, 2ème 107 - Grand dégt, 2ème 107 - Bureau 1, 2ème 107 - Bureau 2, 2ème 107 - Bureau 3, 2ème 107 - dégt, 2ème 107 - Sanitaire, 2ème 107 - Placard, 2ème 107 - Bureau 4, 2ème 109 - Dégagement, 2ème 109 - Sanitaire, 3ème 109 - Salle de réunion, 3ème 107 - Palier, 3ème 107 - Salle de réunion, 3ème 107 - Dégt Sanitaire, 3ème 107 - Sanitaire, 3ème 107 - Bureau 1, 3ème 107 - Bureau 2, 3ème 107 - Bureau 3, Toiture terrasse 107 - Chauffage</p>	
-------------------------------	--	---	--


4. - Identification des matériaux ou produits contenant de l'amiante

4.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES préconisées associées (évaluation périodique, mesures d'accompagnement de travaux de retrait ou conditionnement)
Néant	-	-	-	-	-

4.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	Etat de conservation	MESURES préconisées par l'opérateur	Photo
09/06/2023	OTA	Plaques de fibrociment (alèges, coffres...)	Parties extérieures localisées sur croquis : ZPSO-605 Référence photo : Ph4002	EP	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

Date de la visite	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise	État de conservation	MESURES préconisées par l'inspecteur	Photo
	DTA	Ceréol en fibres-ciment	rdc 107 - esc. vers 3 ^o et localisation sur croquis : EP50- 000 Référence photo : PhA001	2	il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

VENNCHT

5. - Les évaluations périodiques

5.1 Evaluation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement
-------------------	-----------	--------------	---	---------------------------

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

5.2 Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement
09/06/2023	<p>Dénomination: ZPSO-005 Description: Plaque de fibres-ciment (plâtres, carreaux...) Composant de la construction : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à souder: Plaque de fibres-ciment (plâtres, carreaux...) Localisation sur croquis: ZPSO-005</p>	Parties extérieures	EP Suivre et évaluer de l'état de conservation	
	<p>Dénomination: ZPSO-006 Description: Conduit en fibres-ciment Composant de la construction: 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie à souder: Conduit en fibres-ciment Localisation sur croquis: ZPSO-006</p>	rdc 107 - esc. vers s-sol	EP Surveiller l'état de conservation	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

5.3 Evaluation des matériaux et produits hors liste A, B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériaux	Localisation	Etat de conservation et préconisations*	Mesures d'empoussièrement
-------------------	-----------	--------------	---	---------------------------

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe de ce présent rapport

6. - Travaux de retrait ou de confinement - Mesures conservatoires

6.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

6.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

6.3 Matériaux et produits hors liste A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériaux	Localisation	Nature des travaux	Date des travaux	Entreprises intervenantes	Résultats de l'examen visuel et mesures d'empoussièrément

VENNCHT

7. - Croquis et Photos



Sous Sol

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Aniane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SYLT-PERREJ-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE



etc

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

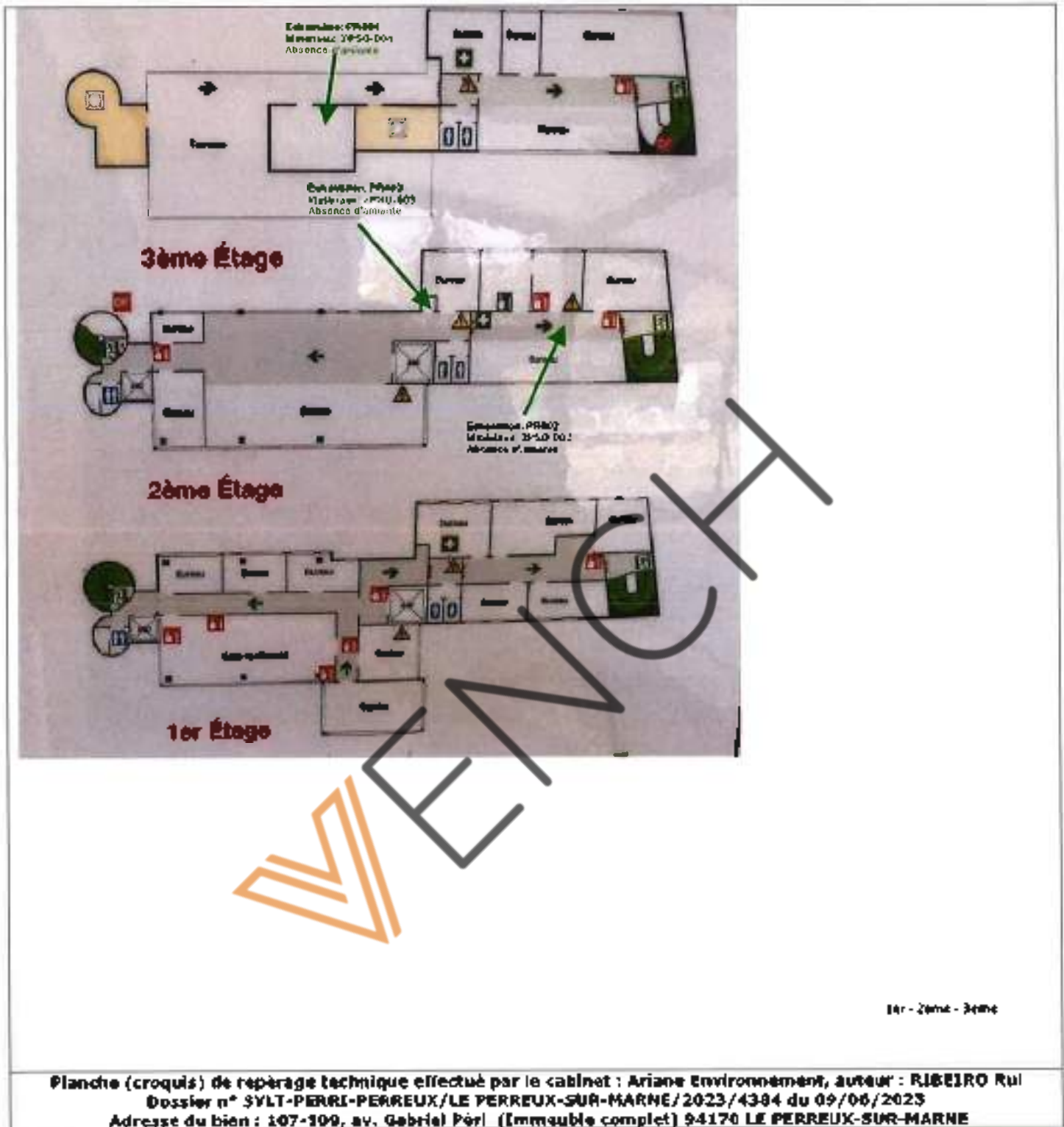
















Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SVLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE



Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : Ariane Environnement, auteur : RIBEIRO Rui
Dossier n° SYLT-PERRI-PERREUX/LE PERREUX-SUR-MARNE/2023/4384 du 09/06/2023
Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri (immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

Légende

	Conduit en fibre-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire : SNC SYLT-PÉREI-PERREUX Adresse du bien : 107-109, av. Gabriel Péri 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
	Conduit autre que fibre-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau du produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibre-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos



Photo n° PhA001
 Localisation : rdc 107 - esc. vers s-sol
 Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
 Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment
 Description : Conduit en fibres-ciment
 Localisation sur croquis : ZPSO-006



Photo n° PhA002
 Localisation : Parties extérieures
 Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et façades - Menuiseries extérieures
 Partie d'ouvrage : Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres...)
 Description : Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres...)
 Localisation sur croquis : ZPSO-035

8. - Recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire consulte et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-3 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récurrents ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (athéisme) qui réduit la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 1334 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations énoncées par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de surface.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions de code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans ce type de situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4417-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2017 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un placage sans accès direct au câblage, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site Internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (Équipements de protection, matériel, fibres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

À partir du 1^{er} janvier 2010, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vérifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou éliminés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.pndp.prg.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11961). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable au garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : [REDACTED]
 N° ADEME : [REDACTED]
 Valable jusqu'au : [REDACTED]
 Le cas échéant, nature de l'ÉER : [REDACTED]
 Année de construction : 1946 - 1974

Date (visite) : 09/06/2023
 Diagnostiqueur : RIBEIRO Rui
 Signature :

Adresse : 107-109, av. Gabriel Péri (N° de l'Immeuble complet) 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
 Bâtiment entier Partie de bâtiment (à préciser) S_{ht} : 1706 m²

Propriétaire :
 Nom : SNC SYLT-PERRI-PERREUX
 Adresse : 32, rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 PARIS

Gestionnaire (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles d'énergie

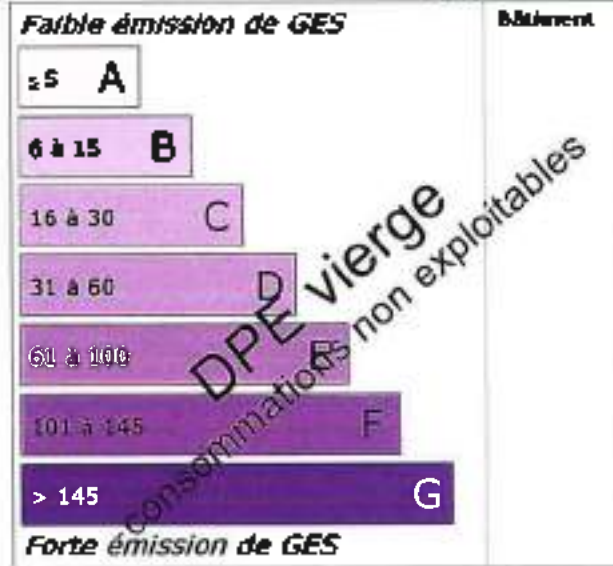
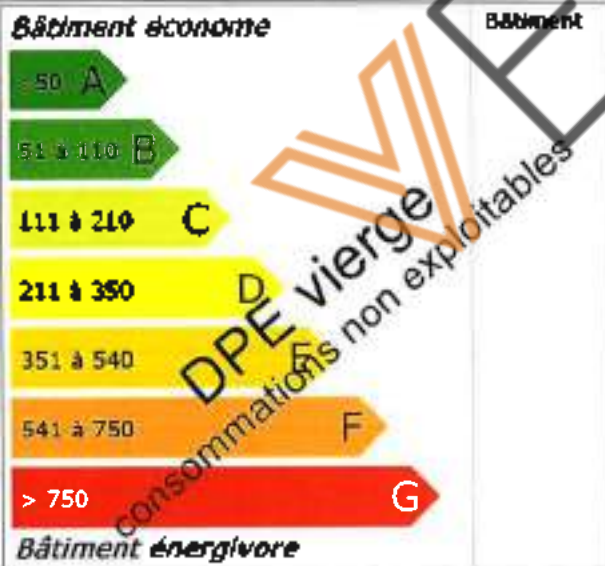
Le diagnostiqueur n'a pas été en mesure d'établir une estimation des consommations car les factures ne sont pas disponibles

Consommations énergétiques
 (en énergie primaire)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Émissions de gaz à effet de serre (GES)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : - kWh_{ep}/m².an

Estimation des émissions : - kg_{eqCO2}/m².an



Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
Mur : Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur l'extérieur Mur en béton banché d'épaisseur \leq 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur	Système de chauffage : Radiateur électrique à accumulation (système individuel)	Système de production d'ECS : Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégories ou inconnue), contenance ballon 100 L
Toiture : Dalle béton donnant sur l'extérieur (terrasse)	PAC air/air installée à partir de 2015 (système individuel) Cassettes et splits Autres émetteurs à effet joule avec programmeur pièce par pièce (système individuel) convecteurs	Système d'éclairage : Néons, spots, Led
Menuiseries ou parois vitrées : Porte(s) métal avec vitrage simple Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques double vitrage avec lame d'air 6 mm Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques simple vitrage	Système de refroidissement : Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split	Système de ventilation : VMC SF Auto réglable avant 1982
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un terre-plein Dalle béton non isolée donnant sur un sous-sol non chauffé	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Nombre d'occupants : 300	Autres équipements consommant de l'énergie : bureautique, informatique,	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh_g.m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour motiver à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquées.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produites par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Néant

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fuel domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage: asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Éclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) : ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Chauffages	Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage.
Chauffages	Si un système de chauffage central est envisagé : vérifier la possibilité de mettre en place une pompe à chaleur
Chauffages	Envisager l'installation d'une pompe à chaleur air/air.
Eau chaude Sanitaire	Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.
Eau chaude Sanitaire	Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique.
Fenêtres	Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique.
Murs	Envisager l'amélioration de l'isolation des murs.
Plafonds	Lors de la réflexion de l'étanchéité de la toiture terrasse, tester la toiture à condition que la hauteur de faîtage le permette.
Planchers	Envisager l'amélioration de l'isolation du plancher.
Portes	Il faut remplacer les menuiseries existantes par des menuiseries ayant une meilleure performance thermique.
Ventilation	Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air régulièrement et les dépoussiérer.
Ventilation	Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable.
Ventilation	Si un aménagement complet et du bâtiment est prévu étudier la possibilité de mettre en place une ventilation double flux.

Commentaires

Attention il existe un ancien système de chauffage par chaudière gaz et radiateurs EC, mais il est HS et l'alimentation gaz n'existe plus, il n'a donc pas été pris en compte dans ce DPE

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi Grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIÉL Diagnostics v4.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification - Immeuble Le Boursière - Porte I - Rue de La Boursière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON** (détail sur www.info-certif.fr)

Nom de l'opérateur : **RIBEIRO Rui**, numéro de certification : **DT12094** obtenue le 13/12/2022

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

www.logement.gouv.fr, rubrique Performances énergétiques

www.adema.fr



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Adresse: 107-109 Av. Gabriel Peri, 94170 Le Perreux-sur-Marne, France
 Coordonnées GPS: 48.837243, 2.509523
 Cadastre: AJ25, A, 26

Commune: LE PERREUX SUR MARNE
 Code Insee: 94058

Reference d'éditbea: 2285349
 Date d'édition: 13/06/2023

Vendeur:
 SAC SYLT PERAI PERREUX
 Acquéreur:



FEB : NON

Radon : NIVEAU 1

6 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prévention		
Informatif FEB	NON	Le bien n'est pas soué dans un zonage réglementaire de plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la commune : Niveau 1		
PPR Naturel Radon	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Soils Argileux	OUI	Niveau de risque Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du bâti (à R+AN, Artisan SA)		
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain Erosions différentielles	Approuvé	21/11/2016
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Département	Approuvé	12/11/2007
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	28/07/2000
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Technologiques		

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr art. L. 125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET RÉFÉRENCES

<https://www.info-risques.com/short/KCFBA>

En cliquant sur le lien survant ci-dessus vous trouverez toutes les informations réglementaires et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	2019001179	du	9 octobre 2019	Mis à jour le	
Adresse de l'immeuble	107-109 Av. Gabriel Péri, (Parcelles A125 - A126)		Code postal ou Insee	94170	
Références cadastrales				LE PERREUX SUR MARNE	
				A125, A126	

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

prescrit	anticipé	approuvé	X	Oui	Non	X
				date		21/11/2018

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation cyclonique	crue torrentielle	ramonées de nappe	avalanches
séisme	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique	feux de forêt
	volcan	autres	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui	Non	X
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de côte (érosion)

Oui	Non	X
Si oui, exposition à l'horizon des	30 ans	100 ans

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

présent	anticipé	approuvé	Oui	Non	X
			date		

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain	autres
-----------------------	--------

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T présent et non encore approuvé

Oui	Non	X
-----	-----	---

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression
---------------	-----------------	----------------------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui	Non	X
-----	-----	---

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaçement

Oui	Non	
L'immeuble est situé en zone de protection	Oui	Non
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et endosseur, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location	Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 très faible	X	zone 2 faible	zone 3 modérée	zone 4 moyenne	zone 5 forte
--------------------	---	---------------	----------------	----------------	--------------

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (ISIS)

Oui	Non	X
-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui	Non	X
-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:

Oui	Non	X		
Si oui, les nuisances sonores s'évaluent aux niveaux:	zone D faible	zone C modérée	zone B forte	zone A très forte

Information relative aux sinistres indemniés par l'assurance state à une catastrophe N/A/T

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui	Non	
vendeur	date / lieu	acquéreur
SNC SYLT PERRI PERREUX	13/06/2023 / LE PERREUX SUR MARNE	

CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - AJ25



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - AJ26



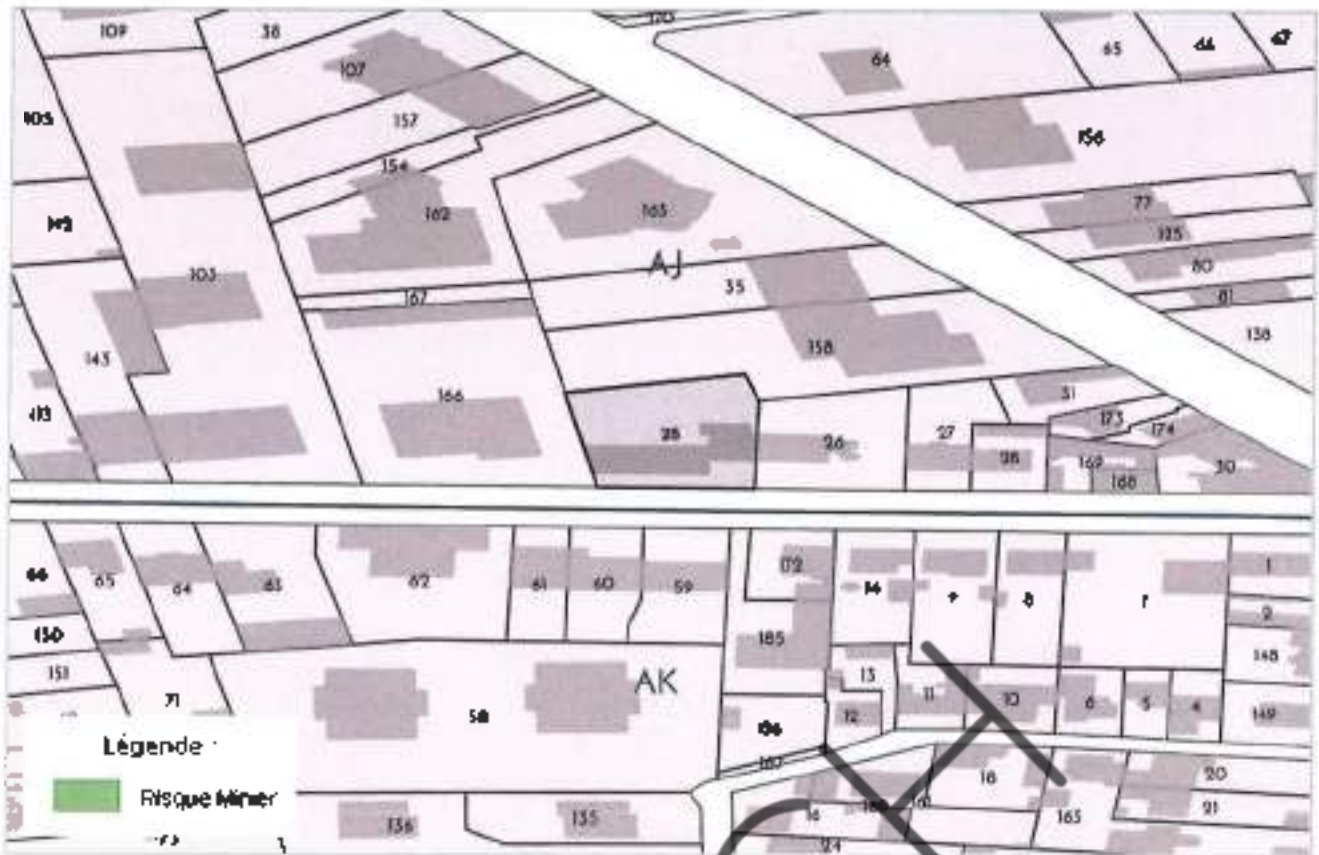
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - AJ25



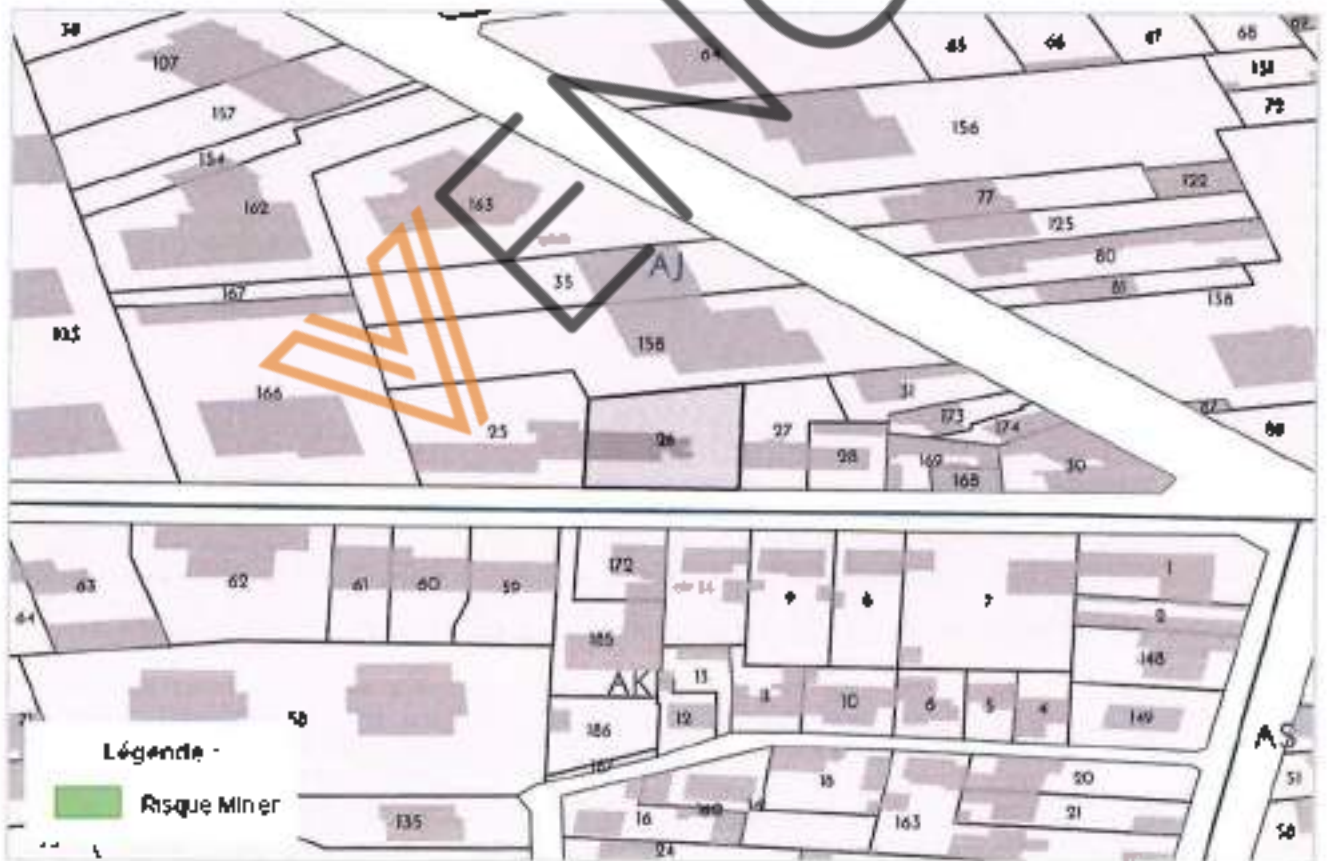
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - AJ26



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - AJ25



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - AJ26



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - AJ25



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - AJ26



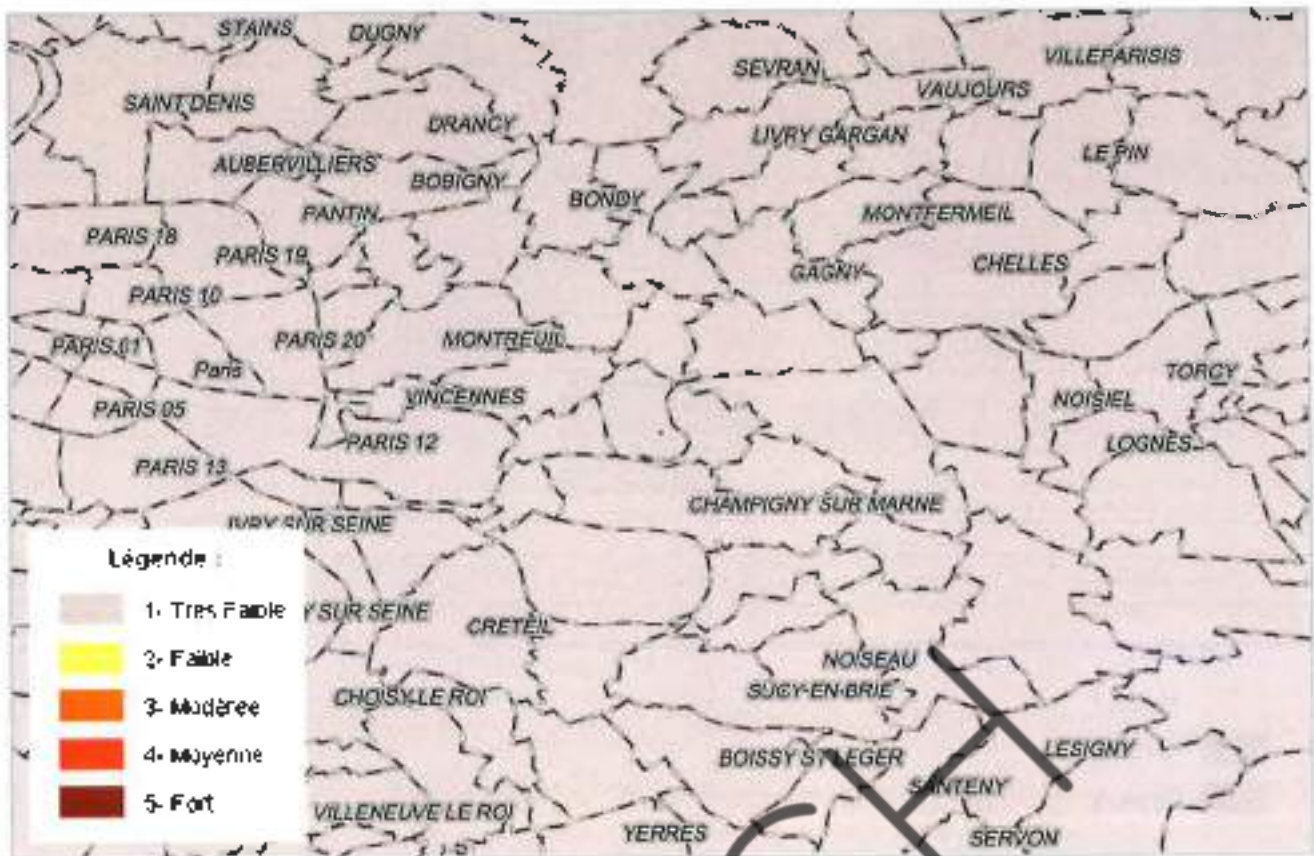
RADON - AJ25



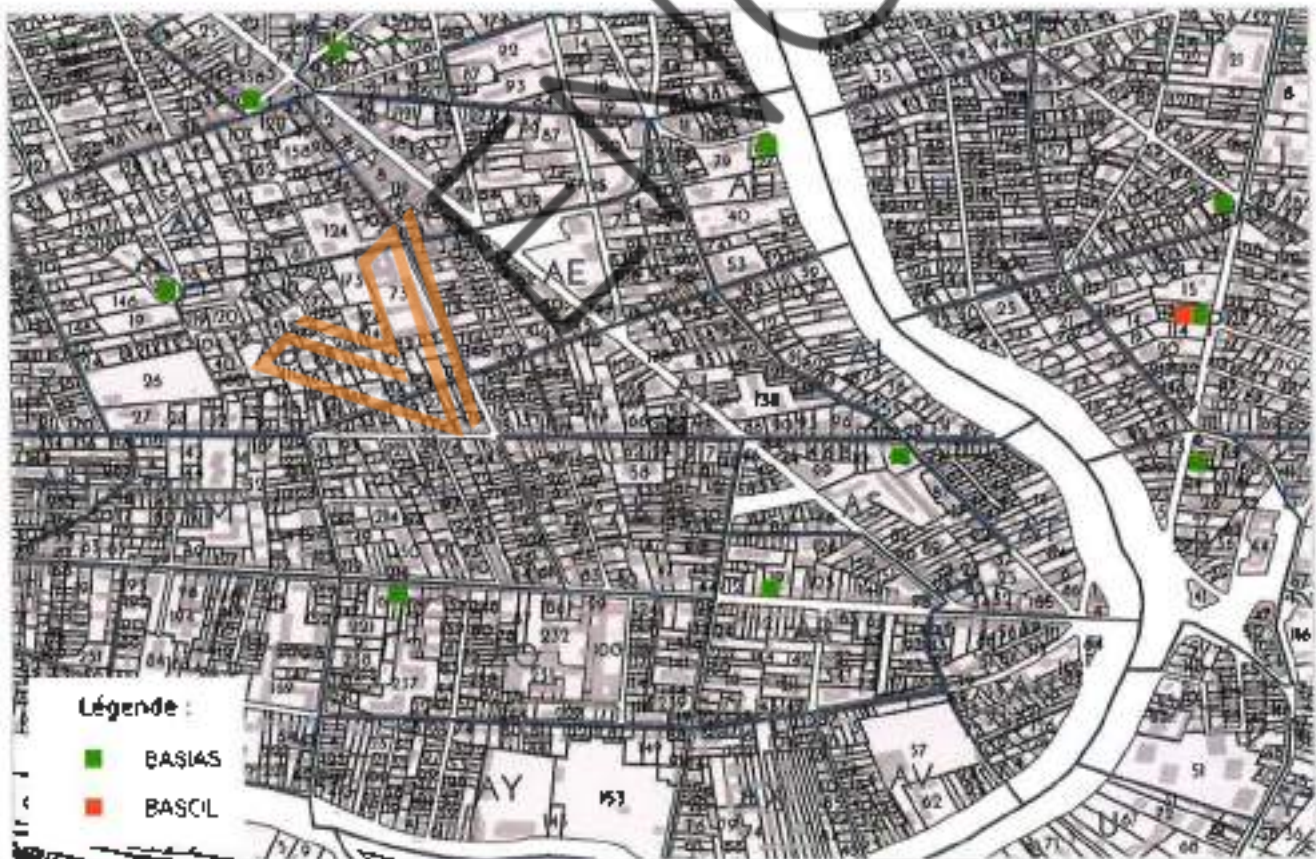
RADON - AJ26



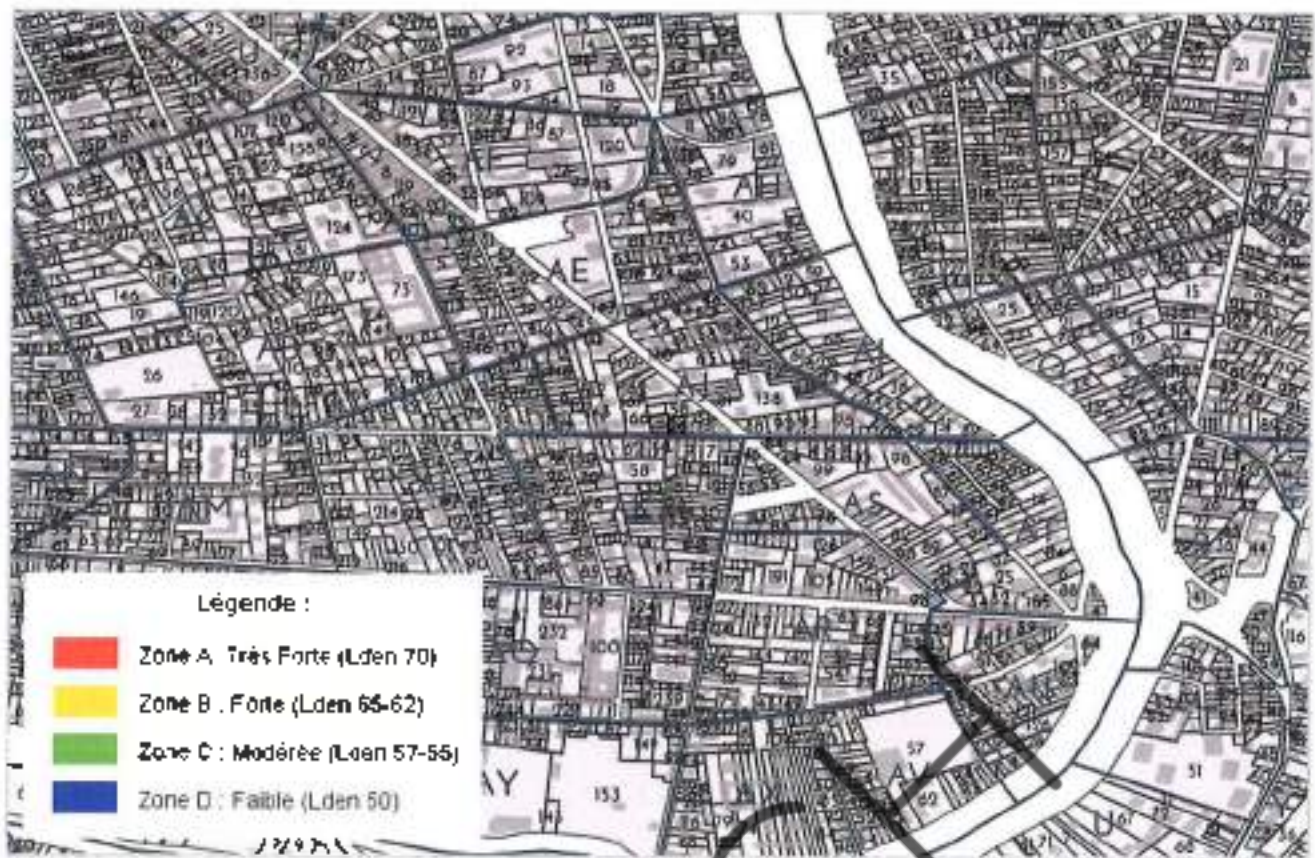
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



WENEC

LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

33 avenue Joffre (du Maréchal) LE PÉRREUX SUR MARNE		270 mètres
SSP3297082	Entreprise et Travaux, Société Nominale d'Entreprise et Travaux	
En arrêt	Entreprise de travaux publics	
33 avenue Joffre (du Maréchal) LE PÉRREUX SUR MARNE		289 mètres
SSP3007042	Entreprise et Travaux, Société Nominale d'Entreprise et Travaux	
En arrêt	Entreprise de travaux publics	
171 avenue Brossollette (Pierre) LE PÉRREUX SUR MARNE		302 mètres
SEP3196835	TOGONAL	
Indéterminé	Atelier de traitement chimique de tissus	
171 avenue Brossollette (Pierre) LE PÉRREUX SUR MARNE		310 mètres
SEP3096835	TOGONAL	
Indéterminé	Atelier de traitement chimique de tissus	
130 avenue Brossollette (Pierre) LE PÉRREUX SUR MARNE		429 mètres
SSP3095445	COOECHEMIE	
En arrêt	Industrie chimique	
130 avenue Brossollette (Pierre) LE PÉRREUX SUR MARNE		445 mètres
SSP3095446	COOECHEMIE	
En arrêt	Industrie chimique	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOLS

Aucun site BASOL à moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE à moins de 500 mètres

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble

107-109 Av. Gabriel Péri, / Parcelles: A125 - A126
94170 LE PERREUX SUR MARNE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Années de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Le du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1985	23/07/1985	19/10/1988	03/11/1985	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/04/1997	31/12/1997	06/07/2001	18/07/2001	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2001	07/07/2001	23/01/2002	09/02/2002	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/05/2006	13/05/2006	27/07/2006	08/08/2006	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2013	18/08/2013	25/11/2013	27/11/2013	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	19/02/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2021	20/06/2021	30/06/2021	02/07/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2020	30/09/2020	14/09/2021	28/09/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/06/1990	30/12/1990	10/06/1991	14/07/1991	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/1992	31/08/1993	27/05/1994	10/06/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/1994	16/02/1994	06/06/1994	25/06/1994	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/09/1993	31/03/1997	17/12/1997	30/12/1997	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.geris-ques.gouv.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° [REDACTED]
SUR-MARNE/2023/4384 relatif à l'immeuble bâti visité si
LE PERREUX-SUR-MARNE.

Je soussigné, **RIBEIRO Rui**, technicien diagnostiqueur pour la société **Ariane Environnement** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	23/07/2029 (Date d'obtention : 24/07/2022)
DPE	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2029 (Date d'obtention : 13/12/2022)
Gas	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/11/2029 (Date d'obtention : 13/11/2022)
Electricité	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	27/10/2023 (Date d'obtention : 28/10/2018)
Momb	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	13/11/2029 (Date d'obtention : 14/11/2022)
Termites	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2029 (Date d'obtention : 13/12/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10882805304 valable jusqu'au 01/01/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **VILLEMOMBLE**, le **09/06/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostic

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1^{er} à 4^{er} et au 6^{er} de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

CERTIFICAT

D E C O M P E T E N C E S

Diagnosticueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Rui RIBEIRO

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2094 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 14/11/2022 au 13/11/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 24/07/2022 au 23/07/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante avec mention du 24/07/2022 au 23/07/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 13/12/2022 au 12/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 13/12/2022 au 12/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 13/12/2022 au 12/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure de gaz du 13/11/2022 au 12/11/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 28/10/2018 au 27/10/2023

Arrêté du 17 juin 2018 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification immobilière par le métier

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 14/12/2022



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

Votre Agent Général
M.MENDELA EURL ET A.PIRES EURL
2 ALLÉE DE COUBRON
93390 CLICHY SOUS BOIS
☎ **0143021396**
📠 **01 43 01 84 46**
✉ agence.leraincy@axa.fr



Assurance et Banque

N°ORIAS 07 012 108 (MADELEINE
MENDELA)
16 006 962 (AUGUSTO PIRES)
Site ORIAS www.orias.fr

SARL CPEE
16 AV DE FREDY
93250 VILLENONBLE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/10/2021**

Vos références

Contrat
10682805304
Client
8942858404

Date du courrier
02 Janvier 2023

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
CPEE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10682805304** ayant pris effet le **01/10/2021**.

Ce contrat **garantit** les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Assainissement autonome - collectif
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic Accessibilité
- Diagnostic Technique Global (article L.731-1 du code de la construction et de l'habitation)
- Diagnostic amiante avant travaux/ démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Diagnostic de performance énergétique
- DRIP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
- Diagnostic gaz

Vos références

Contrat
10682806384
Client
9962959404

- Diagnostic légionellose
- Loi boutin
- Diagnostic monoxyde de carbone
- Diagnostic radon
- Diagnostic sécurité piscine
- Diagnostic sécurité piscine
- Diagnostic technique SRU
- Diagnostic termites
- Dossier technique amiante
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Etat des lieux
- Etat des risque et pollutions
- Etat parasitaire
- Evaluation valeur vénale et locative
- Exposition au plomb (CREP)
- Loi Carrez
- Milièmes
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité
- Recherche de métaux lourds
- Recherche de plomb avant travaux/ Démolition
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic acoustique

Ves références
Contrat
30882806304
Client
3962959304

- Diagnostic de la qualité de l'air Intérieur dans les locaux
- Diagnostic humidité
- Vérification des équipements et installations incendie
- Infiltrométrie
- Thermographie infrarouge
- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
- Vérification de la conformité du logement aux normes de décence

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 01/01/2024 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Burie
Directeur Général Délégué



VENO

Vos références
Contrat
20862608304
Client
3962969404

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus (article 3.1 des conditions générales))	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

VENCH